



BÂTIMENT DURABLE

BILAN ANNUEL 2015





Édito

La Cellule Économique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté a le plaisir de vous présenter le bilan annuel 2015 du Bâtiment Durable.

Les consommations d'énergie dans les bâtiments, notamment pour le chauffage, constituent la principale dépense énergétique en France. Les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent 44% de l'énergie consommée en France loin devant les transports (32%) et l'industrie (21%). La réduction de ce poste de consommation constitue donc un enjeu primordial dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

D'un point de vue économique, la rénovation énergétique est également un levier d'activité important pour le secteur du Bâtiment qui a traversé une période difficile. Grâce à l'appui du réseau des CERC, la CERC BFC est en capacité d'évaluer l'apport de la rénovation énergétique en termes de chiffre d'affaires pour l'année 2015. Ainsi, sur l'ensemble de la région, le marché de la rénovation énergétique représente un marché d'environ un milliard d'euros (voir p.7) dont 12 à 13 % sur le parc social.

Du point de vue des politiques publiques, l'écosystème de mesures d'incitation à la rénovation énergétique (CITE, Éco-PTZ...) est longuement abordé et analysé à l'échelle départementale comme régionale. Avec plus de 54 000 actions subventionnées en région (environ 5% des actions en France), le CITE constitue le fer de lance de la politique d'incitation à la rénovation énergétique. L'adaptation de la filière à l'éco-conditionnalité est également plus que suffisante dans le territoire (voir p.10).

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

M. Cyril Peyron
Président de la CERC BFC

CERC BFC

La Cellule Économique Régionale de la Construction de Bourgogne-Franche-Comté est née de la fusion de l'ARIEC Bourgogne et du CRIC Franche-Comté. Elle a pour but de produire de l'information économique, des études spécifiques et de la veille conjoncturelle sur le secteur de la construction.

la CERC s'attache à conserver un point de vue départemental important pour la compréhension des enjeux du secteur tout en s'adaptant à la nouvelle organisation territoriale.

Contactez la CERC: cercbfc@gmail.com

Un bel exemple de travail collaboratif

Ce nouveau bilan annuel "Bâtiment durable" illustre bien la capacité du réseau des CERC à finaliser un projet innovant. Il doit sa réalisation à la fois à la mobilisation des collaborateurs de chaque CERC et à la synergie qui anime l'ensemble du réseau.

Ainsi, chacun a apporté sa pierre à l'édifice. Le GIE Réseau des CERC a mis en place un socle commun (méthodes, outils...), puis a assuré la coordination des travaux. Un pôle de compétences associant plusieurs Cellules Économiques Régionales de la Construction a mené un travail collaboratif pour élaborer le document : plan, choix des indicateurs... Toutes les CERC organisent l'essaimage de la formule, chacune d'elle enrichissant la publication de l'expertise régionale qu'elle a développée sur son territoire.



I. Quel bilan pour la rénovation énergétique des logements ?

- ◆ Évaluation des politiques publiques sur la rénovation des logements page | 05
- ◆ Évaluation de l'impact sur les marchés de travaux page | 07
- ◆ L'accompagnement dans les territoires page | 11

II. Quelles évolutions sur les marchés du logement et des bâtiments tertiaires ?

- ◆ Logements
 - Quelle est l'évolution de la rénovation du parc de logements existants ? page | 14
 - Quelle dynamique de la construction durable de logements neufs ? page | 28
- ◆ Bâtiments tertiaires
 - Quelle est l'évolution de la rénovation des bâtiments tertiaires ? page | 36
 - Quelle dynamique de la construction durable de bâtiments tertiaires neufs ? page | 41
- ◆ Comment s'adapte la filière ? page | 44



1 - QUEL BILAN POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS ?





Du point de vue des **politiques publiques**

Compte tenu de la mobilisation des différents dispositifs, des cumuls possibles et de la connaissance de la part des rénovations ayant recours aux aides, la CERC est en mesure d'estimer le nombre de logements ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique en 2015.

Sur le **parc privé**

Estimation CERC

Entre **25 000 et 28 000** logements privés ont fait l'objet d'une rénovation énergétique au cours de l'année 2015

Dont :

- 3 200 à 3 800 logements rénovés énergétiquement au cours de l'année 2015 avec recours à un ou plusieurs dispositifs d'aide (crédit d'impôts, Eco-PTZ, Habiter mieux).
- environ 1 000 rénovations étalées avec recours aux aides. Il s'agit de logements pour lesquels une action réalisée en 2015 se conjugue avec une ou plusieurs actions antérieures (depuis 2013), ce qui permet de terminer la rénovation énergétique en 2015.
- Près de 42 000 actions simples de rénovation énergétique en 2014 soutenues par le CIDD/CITE.
- 15 300 à 16 500 rénovations énergétiques engagés en 2015 sans recourir aux dispositifs d'aide. Ces travaux peuvent avoir été réalisés au cours de l'année ou étalés sur plusieurs années.

Parmi toutes ces rénovations énergétiques de logements privés, **10 800 à 12 000** peuvent être considérées comme **performantes**

Sur le **parc social**

Estimation CERC

Plus de **3600** logements **sociaux** engagés dans une rénovation énergétique **en 2015** via le dispositif Éco-PLS

Ces différents résultats ont été obtenus sur la base d'une méthode d'estimation développée par le Réseau des CERC. Elle se base sur des hypothèses de cumul des dispositifs, sur l'évolution du recours au crédit d'impôts en 2016 pour les travaux réalisés en 2015, mais également sur la part des rénovations énergétiques ayant recours aux dispositifs d'aide. A cette fin, la connaissance régionale mais également une analyse des études existantes (en particulier de l'Observatoire Permanent de l'amélioration ENergétique du logement (OPEN)) ont été indispensables pour valider certaines hypothèses.



Du point de vue des entreprises

On considère cette fois l'ensemble des actions d'amélioration énergétique, qu'il s'agisse de bouquets d'actions ou d'actions isolées portant sur les postes énergétiques (toiture, murs, ouvertures, chauffage, eau chaude sanitaire) afin de mesurer l'impact de l'amélioration énergétique sur l'activité des entreprises. Tous les montants ci-dessous sont Hors Taxes.

960 à 1 050 M€ HT de travaux d'amélioration énergétique réalisés en 2015 en Bourgogne-Franche-Comté.

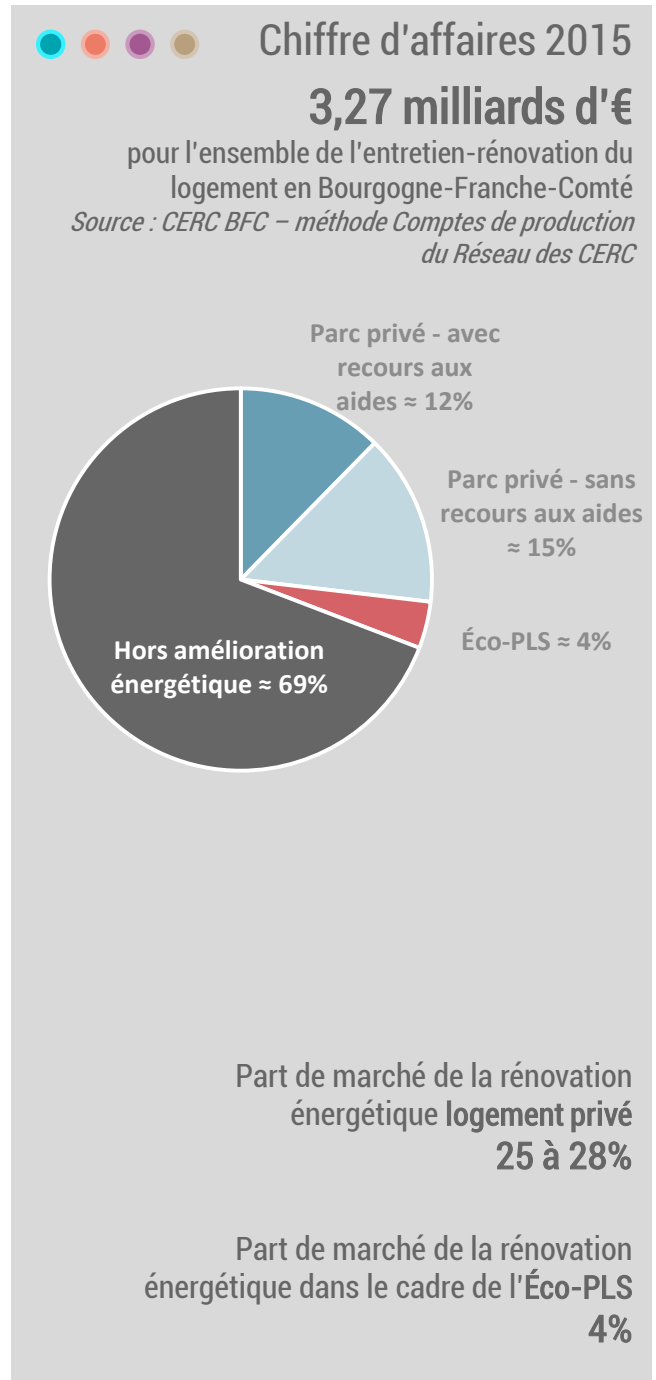
Il s'agit d'actions ayant potentiellement eu un impact sur la consommation énergétique du logement, que ce soit dans le cadre d'un bouquet d'actions ou d'une action seule.

Il s'agit de travaux portant sur les postes d'isolation (murs, toitures et ouvertures) ou les changements d'équipement (chauffage ou eau chaude sanitaire).

Ce montant de travaux représente **29 à 32% du chiffre d'affaire entretien-rénovation de logement** des entreprises en Bourgogne-Franche-Comté.

La majorité de ces travaux d'amélioration énergétique n'ont pas recours aux dispositifs d'aide. Ils représentent 455 à 495 M€ de chiffre d'affaire pour les entreprises (l'auto-rénovation n'est pas prise en compte).

Avec 130 M€ de travaux en 2015, l'amélioration énergétique du parc de logement social dans le cadre de l'Éco-PLS représente 4% de l'activité entretien-rénovation des entreprises de la région et 12 à 13% de la rénovation énergétique.





Le **crédit d'impôts** est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages. Sans conditions de ressources, c'est un axe essentiel de la massification non seulement pour les bouquets d'action qu'il soutient, mais également pour les travaux de rénovation étalés

L'**Éco-PTZ** concerne un nombre plus limité de ménages, mais il s'agit de travaux dont le montant est plus élevé que le bouquet d'action moyen

Le dispositif **Habiter mieux** permet d'accompagner fortement les ménages modestes et très modestes

La **prime de 1 350€** s'est arrêté en 2014 et des engagements continuent en 2015

Les dispositifs sont **cumulables**

En ce qui concerne le **parc public** : L'éco-PLS est un dispositif national de plus en plus mobilisé en Bourgogne-Franche-Comté.

Globalement, tous ces dispositifs sont dans des mesures différentes **efficaces d'un point de vue énergétique**

Ces dispositifs sont aussi **efficaces d'un point de vue économique** dans la mesure où ils génèrent un volume important de travaux

Ces dispositifs ne couvrent que 35 à 40 % de la cible visée, par conséquent la **marge de progression est importante**



Le nombre de RGE actuel permet-il de répondre à la demande ?

L'enjeu :

54 039 actions d'amélioration énergétique sur le parc privé ont fait l'objet d'un crédit d'impôts en 2015 pour des travaux effectués en 2014. Cela représente 235 M€ d'activité pour les entreprises de la région.

Pour les travaux réalisés depuis le 1^{er} janvier 2015, le recours à une entreprise ou un artisan qualifié Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) est obligatoire pour pouvoir bénéficier d'un crédit d'impôts.

54 039 actions d'amélioration énergétique sur le parc privé ont fait l'objet d'une demande de crédit d'impôts en 2015

Soit 235 M€ d'activité

Quels domaines de travaux sont impactés ?

Répartition des 54 039 actions soutenues par le crédit d'impôts en 2015 (Travaux 2014)

(estimation CERC sur la base des données DGFIP ; unité : nombre d'actions)

		Actions réalisées en 2014	Évolution 2014/2013	Part
Isolation	Isolation thermique des parois vitrées	15 217	+61%	65%
	Isolation des toitures	5 957	-6%	
	Volets isolants	4 519	+86%	
	Porte d'entrée donnant sur l'extérieur	5 537	+81%	
	Isolation des murs	2 980	+8%	
	Isolation des planchers bas	862	+42%	
Chauffage	Chauffage au bois ou autres biomasses	8 428	-32%	32%
	Chaudières à condensation	5 878	+8%	
	PAC pour la production de chaleur	1 164	-19%	
	Système de régulation ou calorifugeage	1 582	-15%	
	Chaudières à micro-cogénération gaz	24	-37%	
	Raccordement à un réseau de chaleur	36	+6%	
Production d'énergie	PAC pour la production d'ECS	1 222	-1%	3%
	Panneaux photovoltaïques	NC	-	
	Chauffe-eaux solaires thermiques	192	-27%	
	Autres équipements EnR	11	-93%	
Autre	Diagnostic de performance énergétique	430	+40%	<1%
	Récupération des eaux pluviales	NC	-	
Total		54 039	10%	100%

Les actions d'isolation concentrent près des deux tiers des actions réalisées et composent avec les actions relatives au chauffage la quasi-totalité des actions recensées. Les actions de production d'énergie (autre que pour le chauffage) concernent très peu de crédits d'impôts. Plus en détails, l'isolation des parois vitrés et le chauffage au bois représentent 44% des actions pour lesquelles un crédit d'impôt a été demandé.

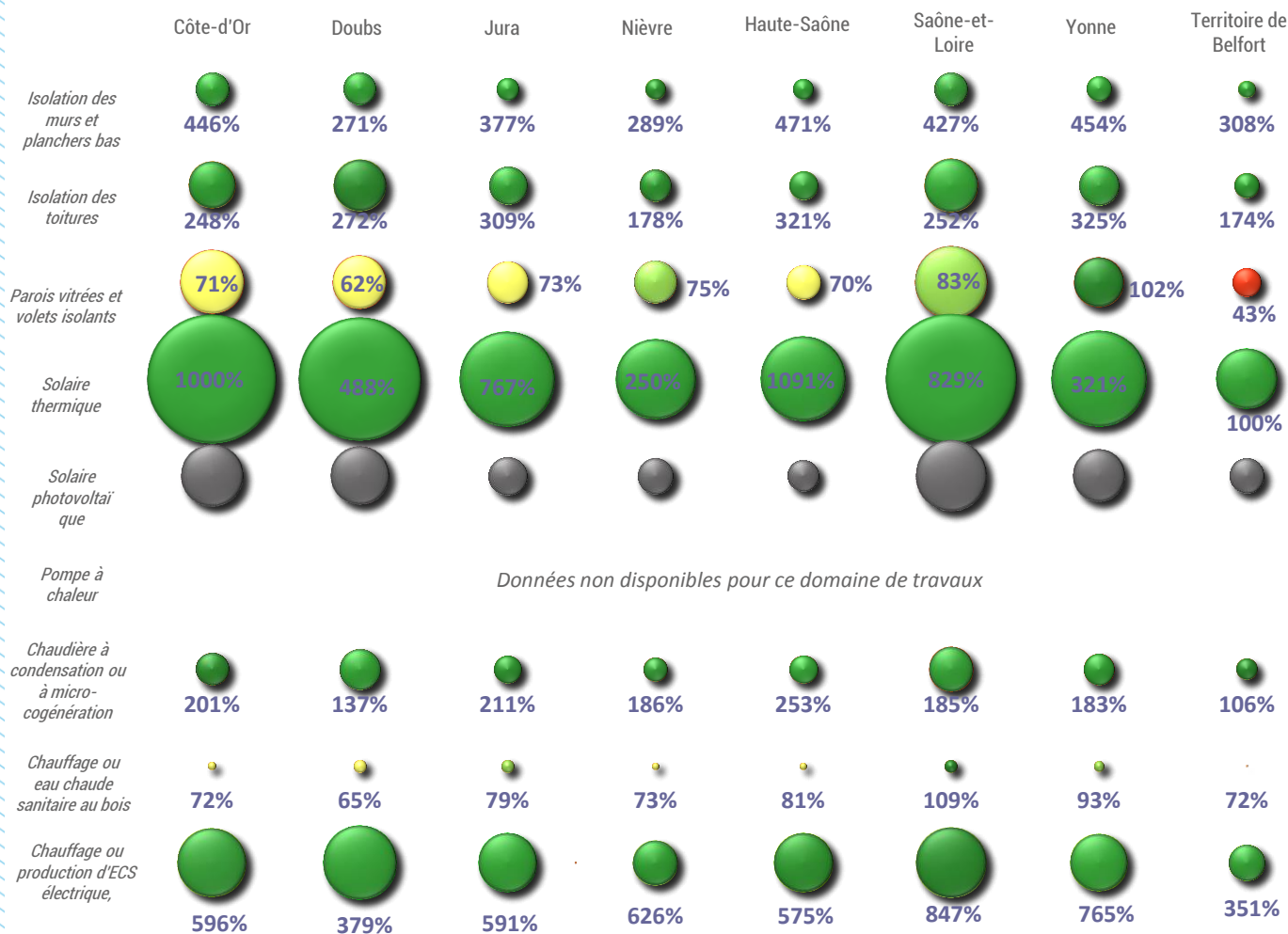
Évaluation de l'impact sur les marchés de travaux

Les 54 039 actions soutenues par le crédit d'impôts en 2014 ont été regroupées en 8 domaines de travaux pour lesquels il existe des qualifications RGE spécifiques afin de déterminer si le nombre actuel de RGE permet de couvrir la demande en 2015 s'il y a autant de crédit d'impôts.

Analyse par département et par domaine de travaux de la couverture du besoin en RGE à fin septembre 2016

Source : traitement CERC à partir des données Qualibat, Qualit'EnR, Cequami, Certibat et DGFIP

Hypothèse : 10 chantiers parentreprise ^par an



Comment lire ce graphique ?

Les entreprises RGE actuellement présente dans le Jura et pouvant répondre aux travaux d'isolation des parois vitrés, permettront de couvrir 73% du besoin.

La surface des bulles est proportionnelle au nombre d'entreprises du département pouvant répondre à ce domaine de travaux.

Hypothèses retenues

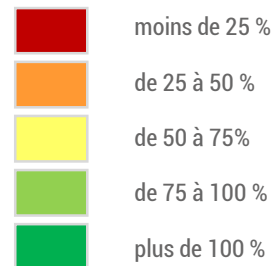
10 chantiers par an : une entreprise qualifiée RGE pourra répondre en moyenne à 10 chantiers par an faisant l'objet d'un crédit d'impôt.

Stabilité du nombre de crédit d'impôts : le nombre de crédits d'impôts sollicité sera le même qu'en 2014. Or à partir de 2015 un taux unique de 30% de crédit d'impôts sera applicable à toutes les actions, ce qui pourrait faire augmenter le nombre d'actions. Les pourcentages de couverture du besoin en RGE peuvent donc être légèrement surestimés.

Une couverture assez complète

Sur les actions les plus sollicitées dans le crédit d'impôts (le changement de fenêtre, l'isolation de la toiture, la mise en place de système de chauffage au bois et de chaudières à condensation) la couverture en RGE est suffisante.

Taux de couverture du besoin en RGE

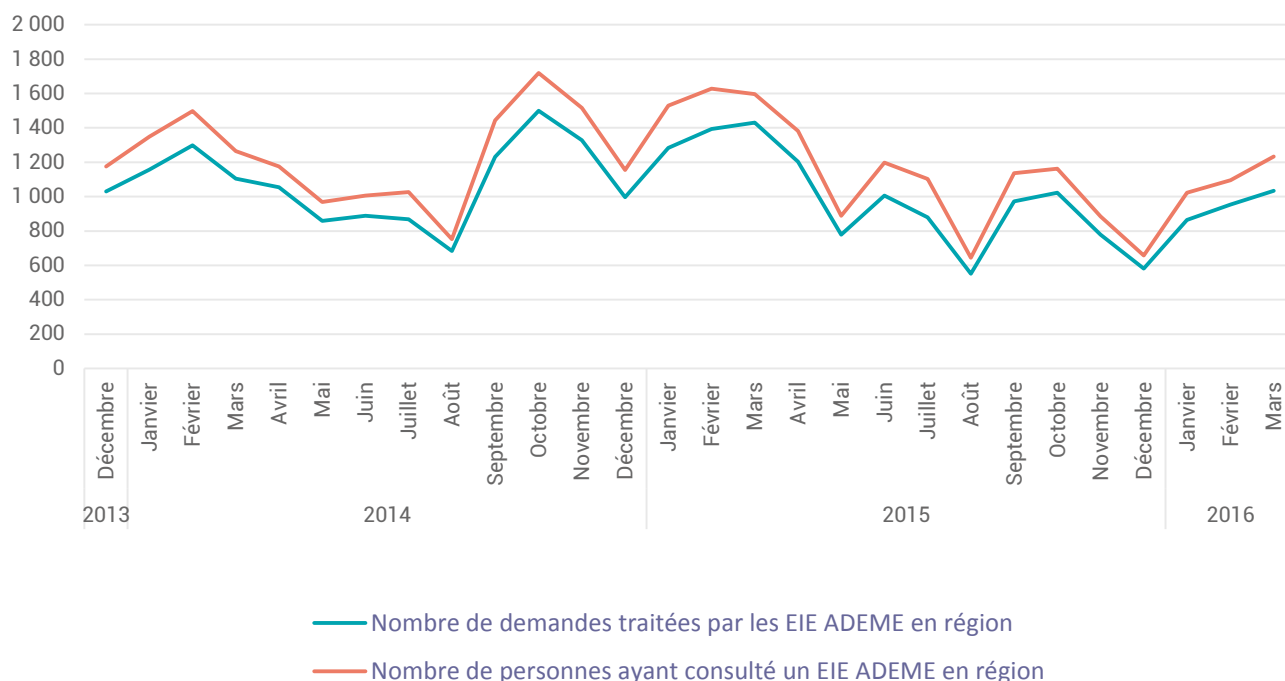




Les PRIS Espace Info Énergie Un recours en retrait en 2015

Evolution du nombre de personnes ayant consulté un EIE ADEME en région

Unité : nombre de personnes entre décembre 2013 et décembre 2015 - Source : ADEME

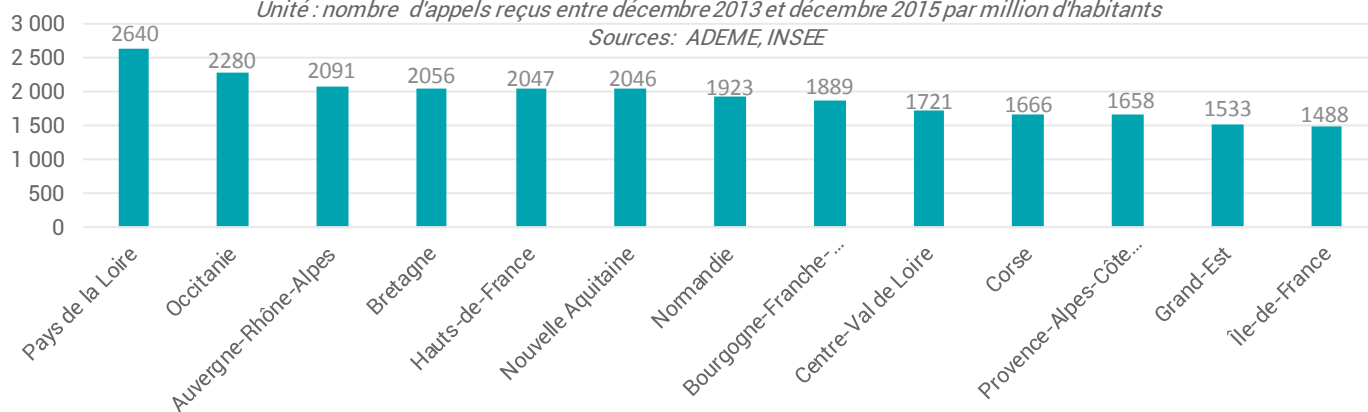


— Nombre de demandes traitées par les EIE ADEME en région
 — Nombre de personnes ayant consulté un EIE ADEME en région

Activité du numéro Azur par région

Unité : nombre d'appels reçus entre décembre 2013 et décembre 2015 par million d'habitants

Sources : ADEME, INSEE



Légère baisse des demandes formulées auprès des Espaces Info Énergie (EIE) avec 13 814 contacts enregistrés en 2015 en retrait de 7% par rapport à 2014.

Les points PRIS (Points Rénovation Info-Service) sont présents sur l'ensemble du territoire national. Ils offrent un service gratuit, simple et de proximité aux personnes qui souhaitent engager des travaux de rénovation énergétique de leur logement.

Les Points PRIS comprennent les Espaces Info Énergie et les points PRIS ANAH (données points PRIS ANAH non disponibles à date de publication).

2- QUELLES ÉVOLUTIONS SUR LES MARCHÉS DU LOGEMENT ET DU BÂTIMENT TERTIAIRE?





Rappel sur les signes de reconnaissance



Les signes de reconnaissance regroupent deux type de démarches

Les démarches de qualité environnementale : il s'agit d'intégrer dans la conception, la réalisation voire l'usage d'un bâtiment la prise en compte de plusieurs aspects environnementaux (gestion des ressources, performance énergétique, santé, confort...). Ces démarches sont validées par une certification par un organisme accrédité ou une reconnaissance par une association interprofessionnelle compétente.

Une démarche de qualité environnementale est généralement accompagnée d'une exigence minimum de performance énergétique et peut proposer l'obtention d'un label plus exigeant en option.

En plus des démarches présentées dans le tableau ci-dessous, d'autres certifications de qualité environnementales existent : BREEAM (Royaume-Uni), LEED (États-Unis), Green Star (Australie) mais sont encore peu répandues en France.

Les démarches de performance énergétique : il s'agit de concevoir et réaliser un bâtiment dont la consommation énergétique sera sous un seuil défini réglementairement. Ces démarches se concentrent par conséquent essentiellement sur la prise en compte de l'aspect énergétique (équipements performants, isolation, étanchéité à l'air, ...) et peuvent être validées par l'obtention d'un label de performance énergétique (non systématique).

Une labellisation de performance énergétique doit obligatoirement être demandée à l'un des quatre certificateurs reconnus par l'Etat et accrédités par le COFRAC (Cerqual, Cequami et Promotelec pour les logements, Certivea pour les locaux). Le label est associé à l'une des certifications de qualité proposées par les certificateurs. Il n'est donc pas nécessairement associé à une démarche de qualité environnementale du bâtiment.

Les démarches de qualité environnementale et les performances énergétiques associées

Organisme	Type de construction				Démarches de qualité environnementale		Type de démarche		Phases des opérations prises en compte			Niveau <u>minimum</u> de performance énergétique associé aux démarches						
	Maison individuelle (en secteur diffus)	Maison individuelle groupées	Logement collectif	Tertiaire	Neuf	Réhabilitation	Certification	Reconnaissance	Conception	Réalisation	Usage	HPE 2005	THPE/THPE EnR 2005	BBC-Effiner-gie	RT 2012	Niveau RT 2012 -10%	Effnergie +	BEPOS Effnergie
Certivea				✓	NF bâtiments tertiaires - démarche HQE		✓		✓	✓		✓	en option	en option	✓		en option	en option
Cerqual		✓	✓		Habitat & Environnement	Patrimoine Habitat & Environnement	✓		✓	✓		✓	en option	en option	✓	en option	en option	en option
					NF logements - démarche HQE		✓		✓	✓		✓	en option	en option	✓	en option	en option	en option
Cequami	✓				NF maison individuelle - démarche HQE	NF maison rénovée - démarche HQE	✓		✓	✓		✓	en option	en option	✓	en option	en option	en option
Promotelec	✓	✓	✓		Label Performance - mention «Habitat respectueux de l'environnement » à partir de 2014		✓		✓	✓					✓		en option	en option



Si soumis à la RT 2005

Si soumis à la RT 2012

En parallèle de la certification de qualité environnementale, l'organisme certificateur peut accorder une labellisation de performance énergétique si le maître d'ouvrage en fait la demande. La labellisation n'est pas systématique même si le projet atteint le niveau de performance correspondant.

Au-delà des démarches de qualité environnementale, d'autres certifications peuvent s'accompagner d'une labellisation de performance énergétique. Il s'agit des certifications de qualité proposées par les 4 certificateurs (Label Performance de Promotelec, Qualitel, NF logements et NF maisons individuelles sans l'option HQE...).



● ● ● ● Ce qu'il faut retenir sur

La rénovation du parc de logements existants

Augmentation importante (+9,7%) du nombre de crédits d'impôts

Plus de 54 000 actions au titre du CIDD/CITE réalisées en 2014

Les actions d'isolation prennent de l'ampleur (65%) par rapport au secteur du chauffage (32%)

Baisse du recours à l'Éco-PTZ en région (-21%) et au niveau national (-25%)

Forte progression de la rénovation énergétique dans le parc social (+112%)

Le crédit d'impôts (CIDD puis CITE depuis le 1^{er} septembre 2014), un dispositif très mobilisé en région

Crédit d'impôt développement durable en Bourgogne-Franche-Comté en 2015 (base revenus 2014) <i>Source : estimation CERC BFC à partir des données DGFIP</i>	Bourgogne-Franche-Comté	France métropolitaine	Part région / France
Nombre d'actions réalisées ayant fait l'objet d'une demande de crédit d'impôts	54 039	1 126 544	4,8%
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôts en 2015 pour des travaux payés entre le 1er janvier et le 31 août 2014 (*)	13 905	306 730	4,5%
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôts en 2015 pour des travaux payés entre le 1er septembre et le 31 décembre 2014 (*)	25 478	513 404	5,0%
Montant total de travaux déclaré par les ménages	259 424 055 €	4 614 578 822 €	5,6%
Montant moyen des travaux payés par les foyer entre le 1er janvier et le 31 août 2014 (*)	6 664 €	6 083 €	-
Montant moyen des travaux payés par les foyer entre le 1er septembre et le 31 décembre 2014 (*)	6 546 €	5 354 €	-

Évolution 2013-2014
Nombre d'actions pour lesquelles un CIDD a été demandé

BFC	France
+9,7%	+9,8%

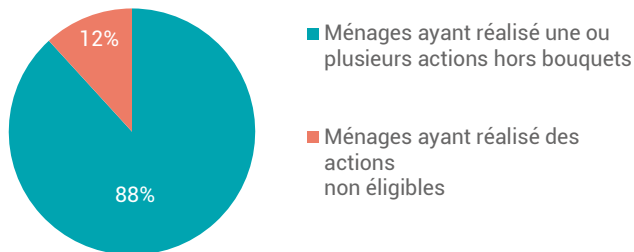
En 2014, plus de 54 000 actions de rénovations énergétiques ont fait l'objet d'une demande de Crédit d'Impôt.

Ces demandes de CIDD/CITE représentent un montant de 259M€ de travaux de rénovation énergétique à l'échelle de la région.

Ainsi, plus de 39 000 ménages ont réalisé des travaux de rénovation d'un montant moyen d'environ 6 500 €.

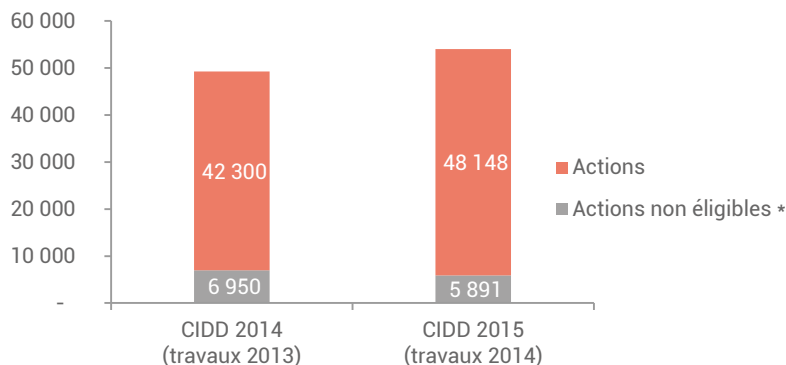
Répartition des ménages ayant demandé un CIDD en 2015 par type de travaux réalisés

Unité : % des ménages ayant demandé un CIDD
- Source : estimation CERC à partir des données DGFIP



Evolution du nombre d'actions réalisées ayant fait l'objet d'une demande de CIDD par type de travaux

Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP

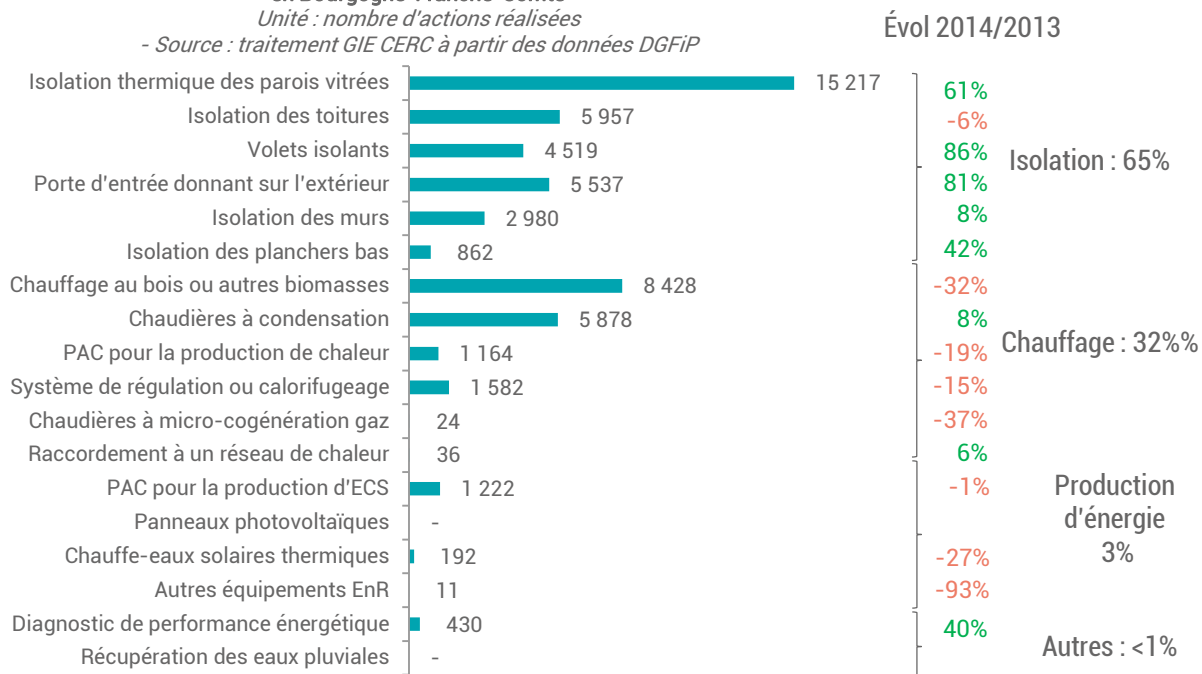


* Parmi ces demandes, 12% ne sont pas éligibles au crédit d'impôt pour des raisons non spécifiées

Répartition et évolution des actions réalisées en 2014 par catégorie de travaux en Bourgogne-Franche-Comté

Unité : nombre d'actions réalisées

- Source : traitement GIE CERC à partir des données DGFIP



Total : 54 039 actions

Le domaine de l'isolation représente 65% des actions recensées. Les actions de rénovation relatives au chauffage concentrent environ un tiers du total tandis que la production d'énergie est plus rare.

Dans le détail, l'isolation des fenêtres, les chaudières au bois et l'isolation des toitures constituent le podium des actions les plus courantes dans le cadre du CIDD/CITE.



Le crédit d'impôt est une disposition fiscale permettant aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique réalisés dans leur résidence principale.

Conditions d'attribution :

- Être propriétaire, occupant ou bailleur, ou locataire.
- Le logement doit être une résidence principale, maison ou appartement, achevée depuis plus de 2 ans.
- Les travaux doivent être menés par des professionnels pour le compte du demandeur. A partir du 1^{er} janvier 2015, le crédit d'impôts sera conditionné au recours à des professionnels certifiés RGE.

Le montant des dépenses retenu pour le calcul est un montant minimum des travaux réellement entrepris. En effet, selon le type de travaux, la main d'œuvre peut être comprise ou non et les montants de certains travaux sont plafonnés.

Le montant des dépenses éligibles est plafonné par période de cinq années pour les propriétaires occupants, à hauteur de :

- 8 000 € pour une personne seule ;
- 16 000 € pour un couple ;
- plus 400 € par personne à charge.

Exceptionnellement en 2013 (revenus 2012), les propriétaires bailleurs peuvent également bénéficier du crédit d'impôts pour un maximum de 3 logements par an et pour un montant de dépenses plafonné à 8 000 €. Ces logements doivent ensuite être loués comme résidences principales pendant 5 ans.

Le crédit d'impôts : mise en perspective des dynamiques ...

...départementales

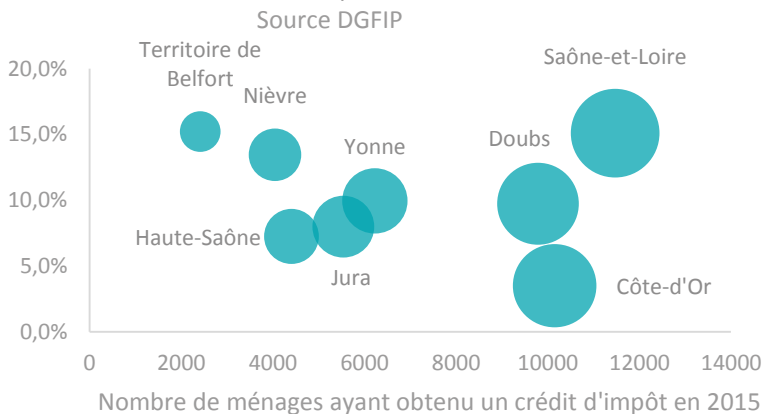
Les départements de Bourgogne-Franche-Comté ont tous connu une dynamique positive lors de l'année 2015 avec une croissance du recours au crédit d'impôt.

La Saône-et-Loire est particulièrement dynamique dans ce domaine avec un nombre élevé de ménages ayant eu recours à ce dispositif et une forte croissance de ce nombre entre 2014 et 2015.

Evolutions départementales du recours au crédit d'impôt

Unité : % d'évolution / nombre de ménages
Taille des bulles proportionnelle au nbe de ménages ayant obtenu un crédit d'impôt en 2015

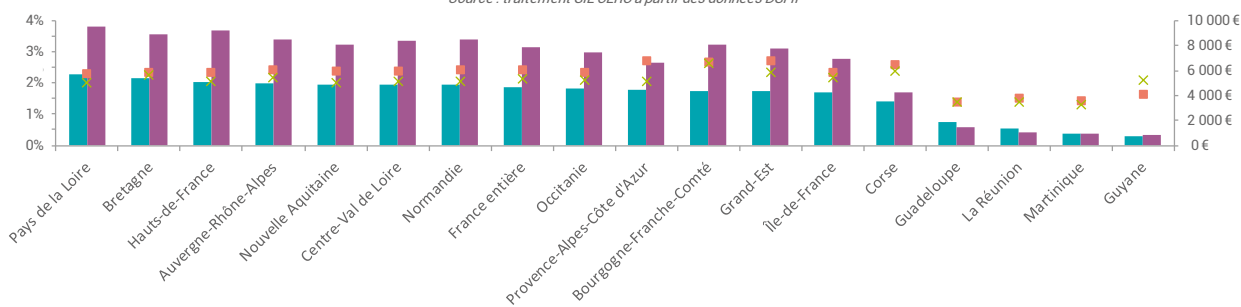
Evolution du nombre d'actions réalisées ayant fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt entre 2014 et 2015



... régionales

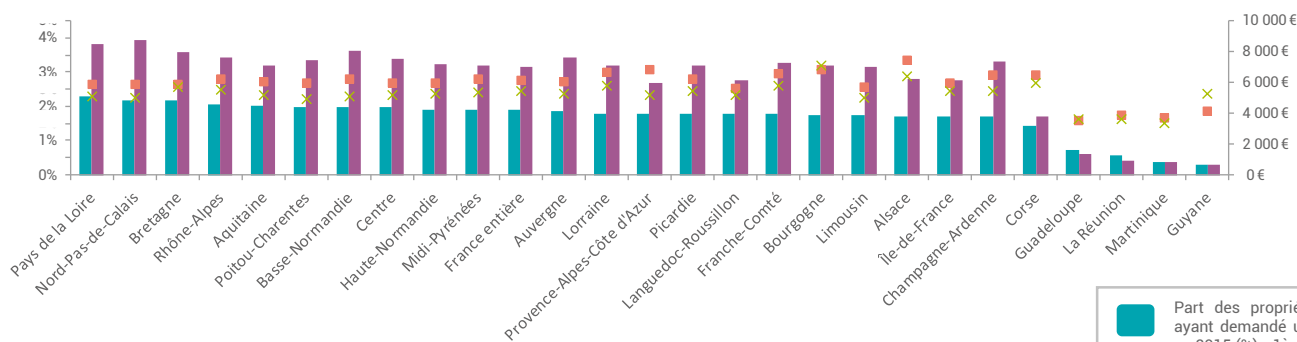
Part des propriétaires occupants ayant demandé un crédit d'impôt en 2015 et montant de travaux associé

Unité : % du nombre de propriétaires occupants / montant en €
- Source : traitement GIE CERC à partir des données DGFIP



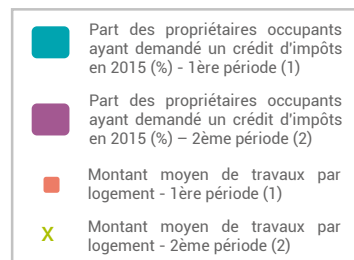
Part des propriétaires occupants ayant demandé un crédit d'impôt en 2015 et montant de travaux associé

Unité : % du nombre de propriétaires occupants / montant en €
- Source : traitement GIE CERC à partir des données DGFIP



- (1) : Dépenses payées entre le 1er janvier 2014 et le 31 août 2014
(2) : Dépenses payées entre le 1er septembre 2014 et le 31 décembre 2014

L'utilisation du crédit d'impôt en Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par une homogénéité entre les deux territoires qui la composent. Le recours à ce dispositif d'aide est élevé dans la région, tant en termes de nombre de crédits d'impôt que de montant moyen des travaux.



L'Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ) poursuit sa chute

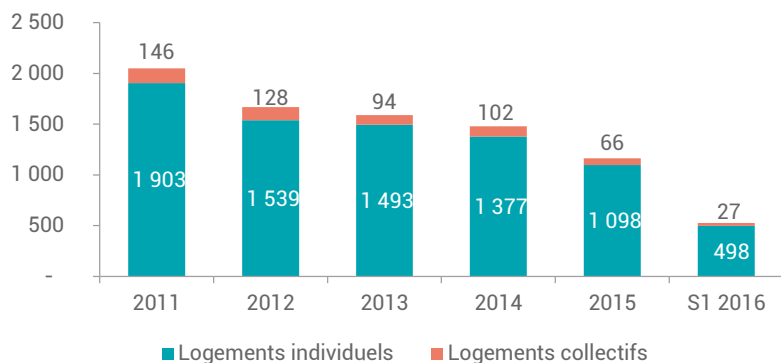
Eco-PTZ distribués cumulés au 31 déc. 2015 <i>Unité : nombre de logements - Source : SGFGAS</i>	Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
- logements individuels	1 098	288 383	0,4%
- logements collectifs	66	21 022	0,3%
Nombre d'éco-PTZ accordés	1 164	309 405	0,4%

Évolution 2014-2015
Nombre d'Eco-PTZ distribués

BFC	France
-21,2%	-25%

Evolution du nombre d'éco-PTZ accordés par an en région depuis le lancement du dispositif

Unité : nombre de logements - Source : SGFGAS



A fin 2015, **8 471 Éco-PTZ** ont été accordés en région depuis janvier 2011.

93% concernent des **maisons individuelles**.
92% des travaux sont réalisés par des **propriétaires occupants**.

Montant moyen : 22 535 €

Le dispositif permet de financer des travaux de rénovation importants et son utilisation reste insuffisante.

Le premier semestre 2016 peut laisser présager une stabilisation du nombre de prêts accordés avec 525 prêts engagés sur cette période.



L'éco-PTZ, lancé le 1er mars 2009 est accessible sans conditions de ressources, pour financer un ensemble cohérent de travaux d'amélioration de la performance énergétique jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour bénéficier de ce prêt, il faut à minima réaliser une de ces trois actions :

- «Bouquet de travaux» d'économie d'énergie d'au moins 2 types des travaux (les travaux éligibles et les critères techniques associés sont alignés sur ceux du CITE).
- Atteindre un niveau de «performance énergétique globale» minimal du logement en fonction de la performance avant travaux, de la zone climatique et de l'altitude.
- Réhabiliter un système d'assainissement non collectif par des dispositifs ne consommant pas d'énergie.

Conditions d'attribution :

- être propriétaire, occupant ou bailleur.
- le logement doit être une résidence principale construite avant le 1^{er} janvier 1990.
- en copropriété : sous conditions, l'éco-PTZ « copropriétés » peut être mobilisé par le syndicat des copropriétaires pour financer des travaux d'économie d'énergie réalisés sur les parties communes ou les travaux d'intérêt collectif réalisés sur les parties privatives. Chaque copropriétaire peut ensuite faire individuellement une demande d'éco-prêt à taux zéro sur d'autres travaux (sous conditions).
- les travaux doivent être menés par des professionnels RGE.

L'éco-PTZ est cumulable avec le CITE (sous condition de ressources), avec un prêt complémentaire développement durable, les aides de l'ANAH les aides des collectivités locales.

Nouveau dispositif : le PTZ rural : depuis le 1^{er} janvier 2015, le prêt à taux zéro (PTZ+) s'élargit à l'achat d'un logement ancien s'accompagnant de travaux d'amélioration d'un montant au moins égal à 25 % du coût total de l'opération.

Le bien immobilier doit être une résidence principale située dans une des 5 920 communes sélectionnées pour leur caractère rural, leur niveau de services et d'équipements existants et leur potentiel de logements à réhabiliter pouvant être remis sur le marché.

Cette ouverture aux logements anciens sur des territoires ruraux ciblés s'inscrit dans le renforcement de ce dispositif d'aide afin de favoriser la revitalisation des centres bourgs, de contribuer à l'accession à la propriété et de participer à la relance de la construction.



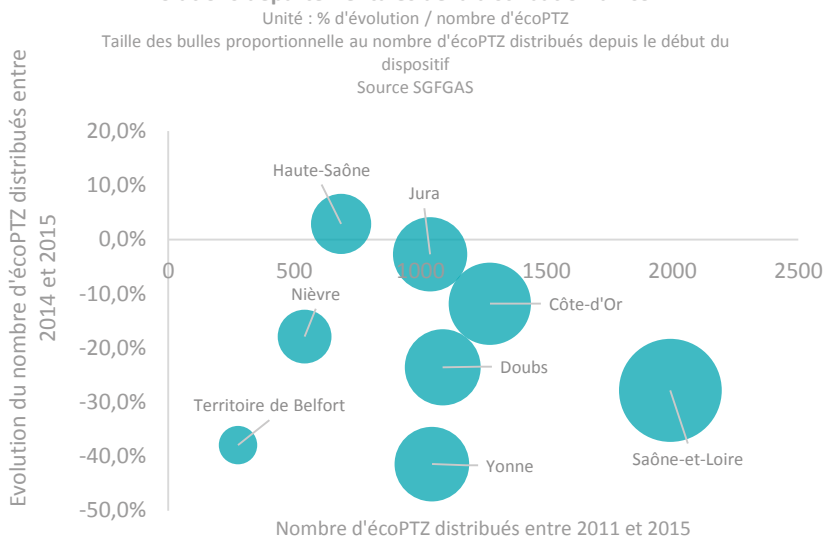
L'Eco-Prêt à Taux Zéro : mise en perspective des dynamiques ...

...départementales

Hormis le Jura et la Haute-Saône, tous les départements de la région voient leur nombre d'Eco-PTZ baisser très sensiblement entre 2014 et 2015.

On remarque également la sous-représentation de la Côte-d'Or (1 276 crédits) et du Doubs (1 089) dans le recours à ce dispositif par rapport à la Saône-et-Loire qui abrite près de 2 000 bénéficiaires de l'Eco-PTZ depuis le début du dispositif.

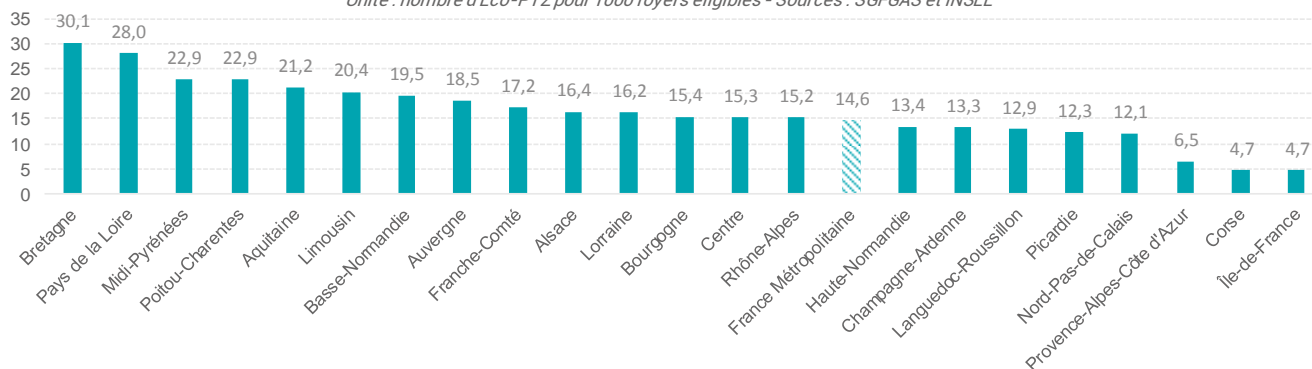
Evolutions départementales de la distribution d'Eco-PTZ



... régionales

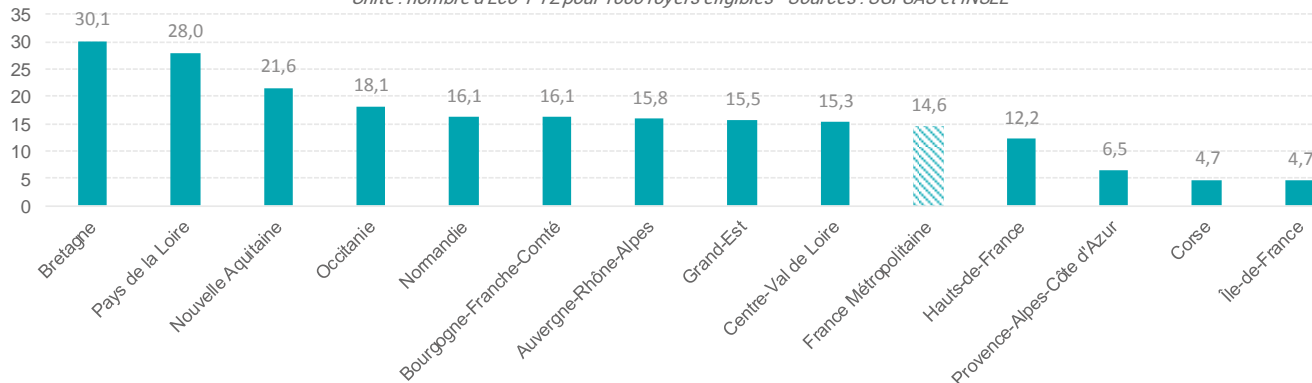
Part des foyers éligibles ayant souscrit à l'Eco-PTZ par région (cumul depuis le début du dispositif (2009-2015))

Unité : nombre d'Eco-PTZ pour 1000 foyers éligibles - Sources : SGFGAS et INSEE



Part des foyers éligibles ayant souscrit à l'Eco-PTZ par région (cumul depuis le début du dispositif (2009-2015))

Unité : nombre d'Eco-PTZ pour 1000 foyers éligibles - Sources : SGFGAS et INSEE



Le bilan de la prime « rénovation énergétique » de 1 350€

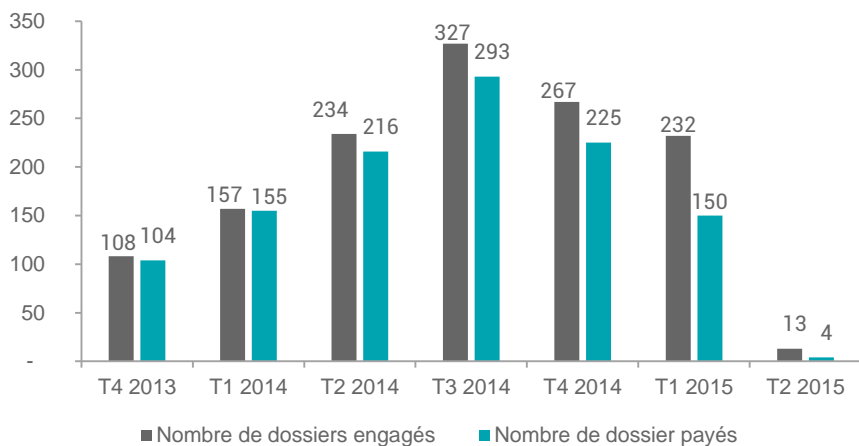
Mobilisation de la prime de 1 350€ pour la rénovation énergétique des logements des foyers intermédiaires <i>Unité : nb de logts - Source : Ministère du logement et de l'égalité des territoires/ DHUP</i>	Région	France	Part Région / France
Nombre de dossiers engagés en 2015	245	5 246	4,7%

245 ménages ont engagé une rénovation énergétique avec l'appui de la prime de 1350€ en 2015.

Sur ces 245 dossiers engagés, 154 ont été payés soit 63%, un pourcentage en baisse dû à la fin de ce dispositif d'aide .

Évolution du nombre de primes de 1 350€ engagés et payés dans la région depuis la mise en place du dispositif

Unité : nombre de logements – Source : DHUP



La prime exceptionnelle d'aide à la rénovation énergétique des logements privés de 1 350 euros n'est plus disponible depuis le 31 décembre 2014.

Dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat, une prime exceptionnelle de 1 350€ a été mise en place à partir de fin septembre 2013 pour aider les ménages aux revenus moyens à financer des travaux de rénovation énergétique de leur logement (décret du 17 septembre 2013). Cette prime était prévue sur deux ans maximum jusqu'à épuisement du fonds de 135 millions d'euros (dont 128 millions d'euros affectés à cette prime et le reste au fonctionnement) pour un total de 95 000 aides. Néanmoins, les demandes de prime à 1 350 euros ne sont plus possible depuis le 31 décembre 2014 (envoi du premier formulaire). En effet, un décret du 24 décembre 2014 avance d'un an la date d'échéance du dispositif : au 31 décembre 2014 (et non plus au 31 décembre 2015). Les fonds non consommés en 2014 sont redéployés vers le Fonds d'aide à la rénovation thermique (Fart) finançant « Habiter mieux » afin de cibler davantage de ménages à faibles ressources.

Cette prime s'adresse uniquement aux propriétaires occupant leur logement, pour des travaux de rénovation thermique concernant leur résidence principale. L'octroi de l'aide est soumis à des conditions de ressources et les travaux doivent être réalisés par des professionnels. De plus, les travaux doivent être constitués d'actions relevant d'au moins deux catégories de travaux identiques à celles de l'éco-PTZ.

Le foyer ne doit pas faire l'objet d'une aide « Habiter Mieux » de l'ANAH. En revanche, la prime peut être cumulée avec le Crédit d'impôt et/ou l'éco-prêt à taux zéro (écoPTZ).

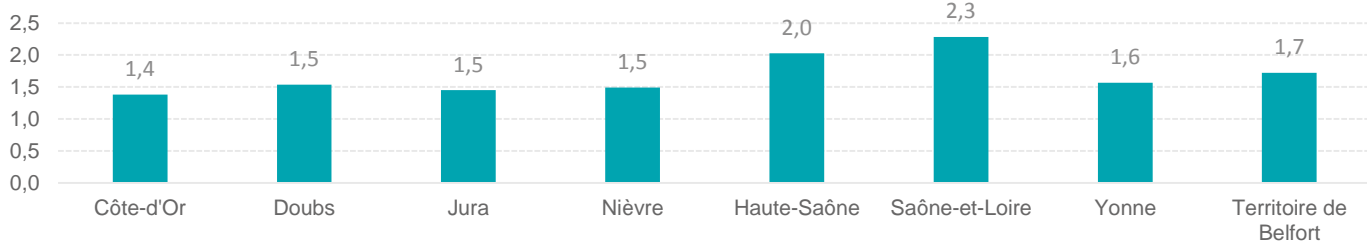
Suite à une demande, l'Agence de services et de paiement (ASP) confirme l'éligibilité à la prime sous réserve de la réalisation des travaux dans un délai de 18 mois.



La prime « rénovation énergétique » de 1 350€ : mise en perspective des dynamiquesdépartementales

Proportion de primes à 1350 euros distribuées en 2015 au sein du parc de foyers éligibles par département

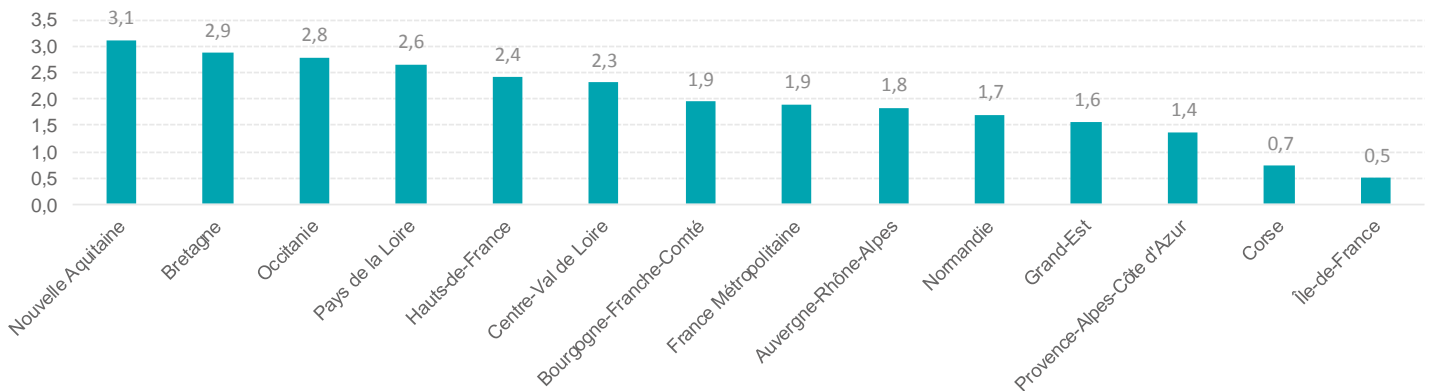
Unité : nombre de primes pour 10000 résidences principales - Sources : DHUP et INSEE



... régionales

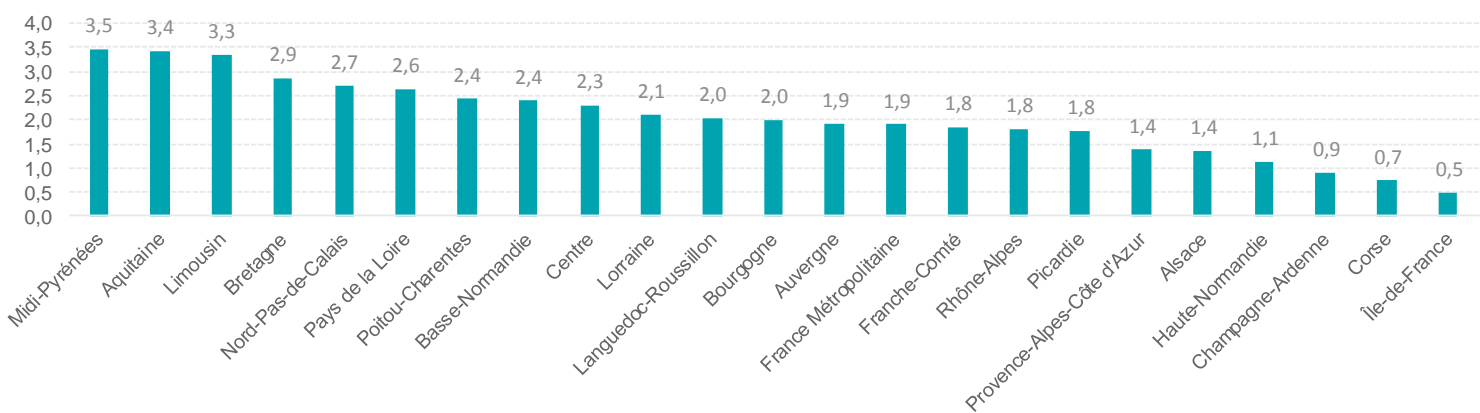
Proportion de primes à 1350 euros distribuées en 2015 au sein du parc de foyers éligibles par région

Unité : nombre de primes pour 10000 résidences principales - Sources : DHUP et INSEE



Proportion de primes à 1350 euros distribuées en 2015 au sein du parc de foyers éligibles par région

Unité : nombre de primes pour 10000 résidences principales - Sources : DHUP et INSEE



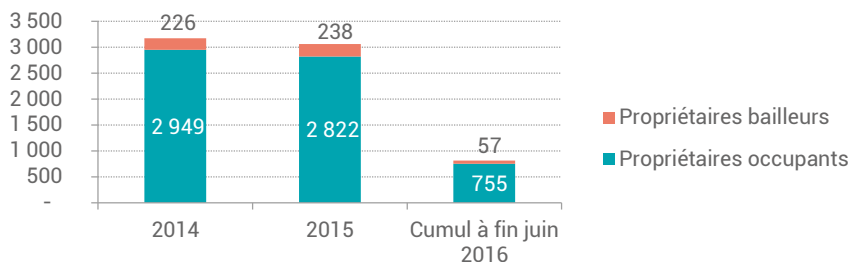
Habiter mieux : un dispositif qui concerne plus de 3000 ménages

Nombre de logements rénovés énergétiquement dans le cadre du dispositif Habiter mieux de l'ANAH en 2014 et 2015 <i>Source : DREAL</i>	Bourgogne-Franche-Comté
Propriétaires occupants	5 771
Propriétaires bailleurs	464
Syndicats de copropriétés	-
Total	6 235

Évolution 2014-2015 Nombre de logements engagés dans une rénovation énergétique	
BFC	France
-4,8 %	-0,3 %

Évolution du nombre de logements engagés dans le dispositif Habiter mieux par an en région

Unité : nombre de logements – Source : ANAH



3 060 logements engagés dans une rénovation énergétique en 2015 avec l'appui du dispositif Habiter mieux de l'ANAH.

Ce nombre est en léger retrait par rapport à 2014.

Montant moyen de travaux : 21 012€ / logement

Comparaison entre les ménages engagés en 2014 et 2015 et l'ensemble des ménages propriétaires occupants éligibles <i>Source : DREAL</i>	Bourgogne-Franche-Comté
Nombre de propriétaires occupants engagés dans une rénovation	6 274
Nombre de propriétaires occupants éligibles	113 490
Part des engagés sur les propriétaires occupants éligibles	5,53%

Les objectifs du dispositif en région :

✓ Le passage de 50 000 à 70 000 logements de l'objectif national 2016 du programme « Habiter Mieux » s'est traduit pour la région Bourgogne-Franche-Comté par un objectif réhaussé de 3 090 à 4 014 logements.

i Cette aide financière est à destination des propriétaires d'un logement de plus de 15 ans et éligible aux aides de l'ANAH, et vient s'ajouter à la subvention ANAH pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

Dans le cadre du programme « Habiter mieux », à partir de 2011, un nouveau dispositif d'aide a été mis en œuvre par l'ANAH : Les Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements. Ils sont destinés aux emplois suivants :

Aide aux travaux d'économie d'énergie réalisés par des propriétaires occupants de ressources modestes à la condition d'une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement, (35% dans le cadre d'un propriétaire bailleur) appelée Aide de Solidarité Écologique (ASE). Cette aide s'élève à un montant minimum de 3 000 €, complété par la subvention ANAH « classique » (30 à 50% des travaux) et par une subvention d'une collectivité locale (Conseil général, Intercommunalité...) engagée avec l'ANAH dans le cadre d'un Contrat Local d'Engagement (CLE).

Aide à l'ingénierie sociale, financière et technique permettant d'accompagner les ménages bénéficiant d'une aide aux travaux dans l'élaboration, le montage financier et le suivi de leur projet.

Il est important de noter que d'autres travaux pouvant améliorer la performance énergétique du logement de foyers modestes sont soutenus financièrement par l'ANAH mais n'intègrent pas le dispositif « Habiter mieux », notamment si le gain énergétique est inférieur à 25 % (35% pour les propriétaires bailleurs).



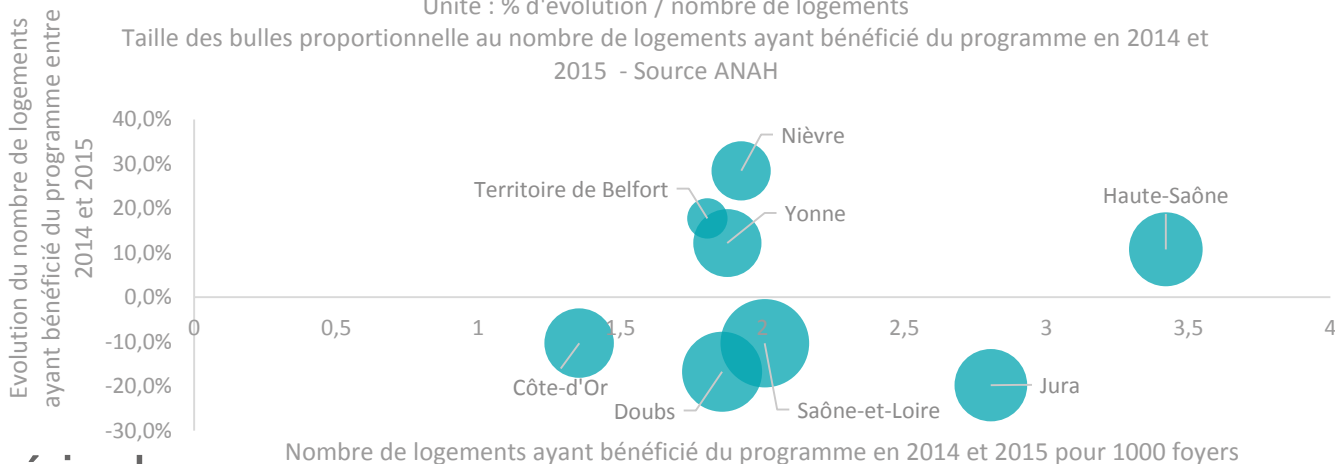
Habiter mieux : mise en perspective des dynamiques ...

...départementales

Dynamiques départementales du programme Habiter Mieux

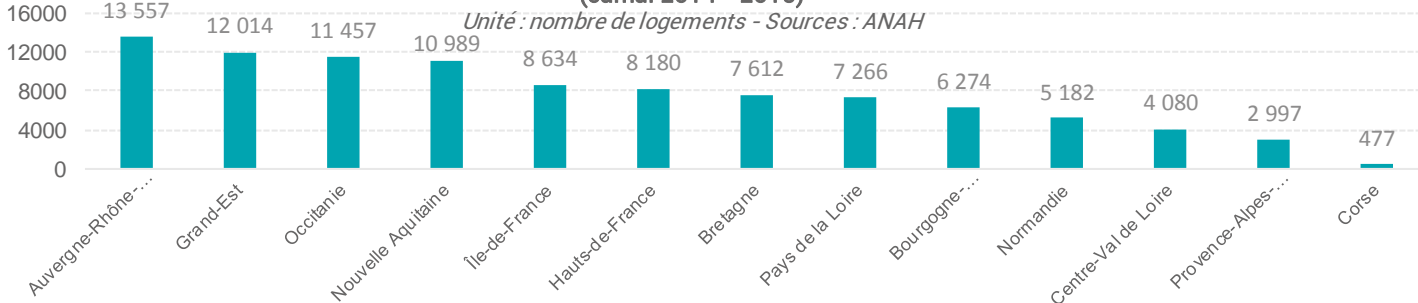
Unité : % d'évolution / nombre de logements

Taille des bulles proportionnelle au nombre de logements ayant bénéficié du programme en 2014 et 2015 - Source ANAH

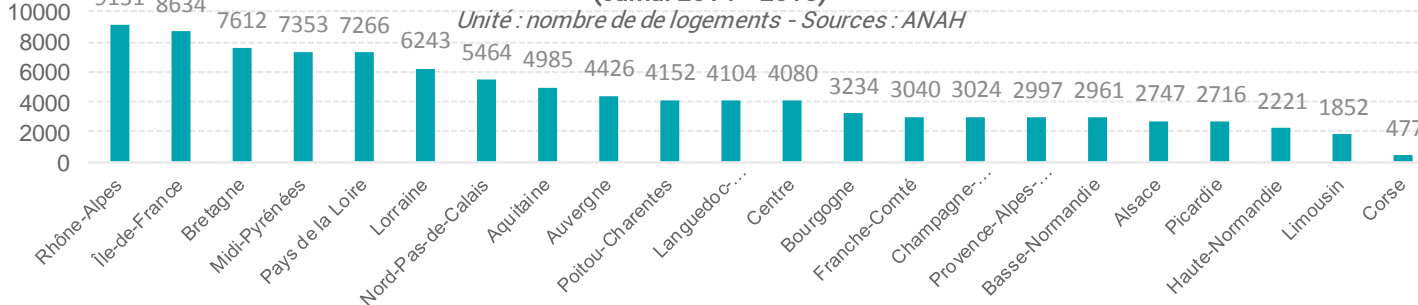


... régionales

Nombre de logements ayant bénéficié du programme Habiter Mieux par région (cumul 2014 - 2015)



Nombre de logements ayant bénéficié du programme Habiter Mieux par région (cumul 2014 - 2015)



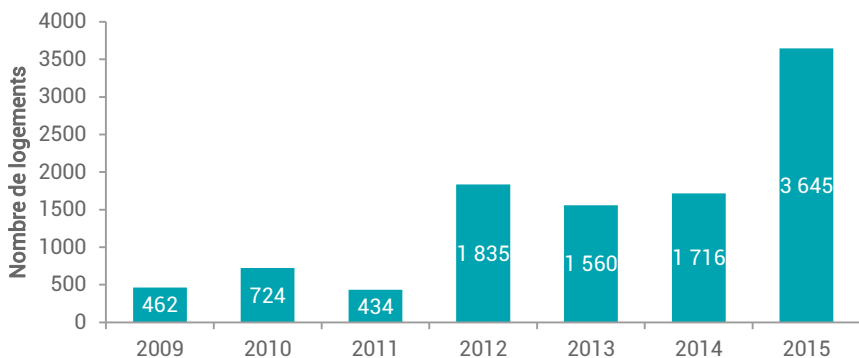
Eco-prêt pour le logement social (éco-PLS)

Eco-PLS : prêts engagés <i>Source : DHUP</i>	Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
Nombre de prêts engagés en 2015	3 645	54 058	6,7%

● ● ● ● Évolution 2014-2015
Nombre de prêts Eco-PLS engagés
 BFC **+112%** France **+16%**

Evolution du nombre de prêts engagés dans le cadre de l'éco-PLS en Bourgogne-Franche-Comté

Unité : nombre de prêts - Source : DHUP



10 376 logements ont été rénovés dans la région grâce à l'aide d'un éco-PLS depuis la mise en place du dispositif.

Le nombre de logements engagés a plus que doublé entre 2014 et 2015 avec 3 645 logements rénovés ce qui représente près de 7% des Éco-PLS engagés en France.



L'éco-prêt logement social (éco-PLS) est un dispositif visant la rénovation énergétique des 800 000 logements sociaux les plus consommateurs en énergie (« logements énergivores ») d'ici à 2020.

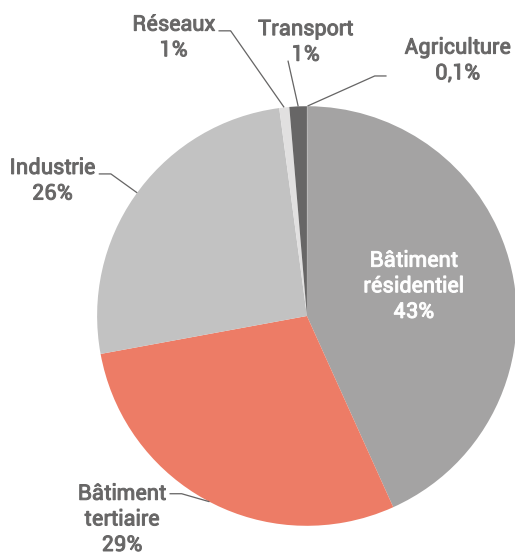
Il s'agit d'un prêt d'un montant de 9 000 à 16 000 € par logement, accessible aux bailleurs sociaux, en particulier aux organismes mentionnés à l'article R.323-1 du code de la construction et de l'habitation (notamment les organismes d'habitations à loyer modéré, les sociétés d'économie mixte ayant dans leur objet statutaire la réalisation de logements, les maîtrises d'ouvrage d'insertion).

Dans le but d'atteindre le rythme de 120 000 rénovations par an à l'horizon 2017 annoncé dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat, il a été décidé de rendre l'éco-PLS plus incitatif, notamment par la diminution de son taux et des assouplissements à l'éligibilité de la classe énergétique D.



Les Certificats d'Économies d'Énergie (logement) continuent sur leur lancée

CEE accordés dans le secteur résidentiel en 2014 et 2015 <i>Source : DREAL</i>	Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
Volume en GWh cumac	7 771	148 250	5,2%



Les 7 771 GWh cumac d'économie d'énergie réalisés sur le parc de bâtiment résidentiel représentent **43% du volume de certificats d'économies d'énergie enregistré en 2014 et 2015**. Le secteur du Bâtiment regroupe 72% des CEE.



Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) a été introduit par la loi sur l'énergie de 2005. Cette mesure repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie imposée par les Pouvoirs Publics sur une période donnée aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique) et depuis 2011 aux vendeurs de carburants automobiles.

Les obligés doivent amener leurs clients à réaliser des économies d'énergie en leur apportant des informations sur les moyens à mettre en œuvre. En contrepartie du constat des investissements effectués par les clients grâce à ces actions, les vendeurs d'énergie reçoivent des certificats sur la base de forfaits en kWh calculés par type d'action.

Les obligés peuvent aussi se procurer des CEE auprès d'autres acteurs, les éligibles, pouvant obtenir des certificats (ANAH, bailleurs sociaux, collectivités territoriales,...).

Suite aux deux premières périodes (2006-2009 et 2011-2014) pour lesquelles l'obligation d'économie d'énergie était respectivement de 54 TWh et de 345 TWh, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre une 3ème période (2015-2017) avec un objectif d'économie d'énergie de 660 TWh.

Initialement prévu le 1^{er} janvier 2015, le principe d'éco-conditionnalité pour les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) entre en vigueur le 1^{er} juillet 2015 en France métropolitaine et le 1^{er} octobre 2015 dans les DOM-TOM. Ce principe exige que les artisans réalisant les travaux soient labélisés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour que ces travaux ouvrent droit à la délivrance de CEE.

Les labellisations de performance énergétique pour les logements rénovés

Bilan des labellisations BBC rénovation de logements en 2015		Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
<i>Unité : nb de logts - Source : Effinergie</i>				
Demandes	Maisons individuelles	2	204	1,0%
	Logements collectifs	768	15 340	5,0%
	Total	770	15 544	5,0%
Accordés	Maisons individuelles	0	31	0,0%
	Logements collectifs	639	12 572	5,1%
	Total	639	12 603	5,1%

Évolution 2014-2015
Nb de logements engagés dans la labellisation BBC

Région	France
+39%	-7,5%

Le nombre de logements engagés dans la labellisation BBC-rénovation a augmenté fortement en 2015 avec 770 logements engagés dans une demande de labellisation.

Depuis 2009, 3 545 logements sont engagés dans la labellisation dans la région.

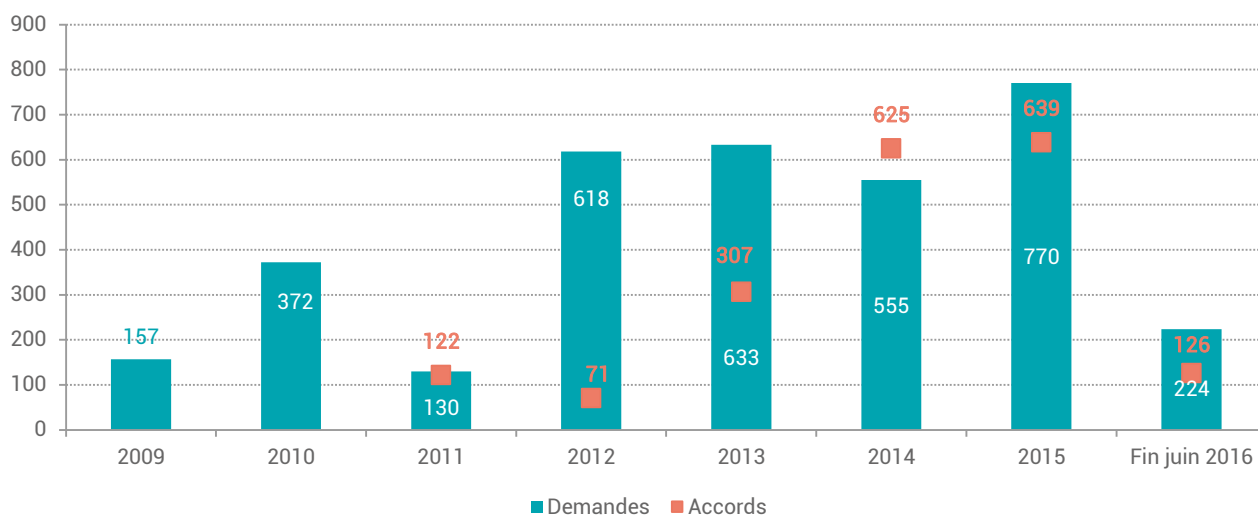
98% des logements ayant fait l'objet d'une demande de labellisation BBC rénovation sont des logements collectifs.

La région représente 3,6% des demandes de labellisation BBC réalisées sur l'ensemble de la France. Sur l'année 2015, cette part s'élève à 5%.

Bilan des labellisations BBC rénovation de logements entre 2009 et fin juin 2016		Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
<i>Unité : nb de logts - Source : Effinergie</i>				
Demandes	Maisons individuelles	87	1 766	4,9%
	Logements collectifs	3 458	95 880	3,6%
	Total	3 545	97 646	3,6%
Accordés	Maisons individuelles	76	866	8,8%
	Logements collectifs	1 814	50 350	3,6%
	Total	1 890	51 216	3,7%

Évolution des demandes et des accords pour la labellisation BBC rénovation en BFC

Unité : nombre de logements - Source : Effinergie



Le label BBC rénovation a été mis en place fin 2009 par le collectif Effinergie.

Peuvent être certifiés BBC-Effinergie Rénovation, les bâtiments respectant les conditions suivantes :

- une consommation maximale en énergie primaire de 80 kWh/m² shon/an. Elle comprend le chauffage, le refroidissement, la ventilation, les auxiliaires, la production d'eau chaude et l'éclairage. Cette consommation est pondérée selon les régions climatiques.
- ou une réduction de 40% de la consommation en énergie primaire pour les bâtiments à usage autre que l'habitation par rapport à la consommation de référence définie dans la RT 2005.

Les démarches de qualité environnementale en rénovation

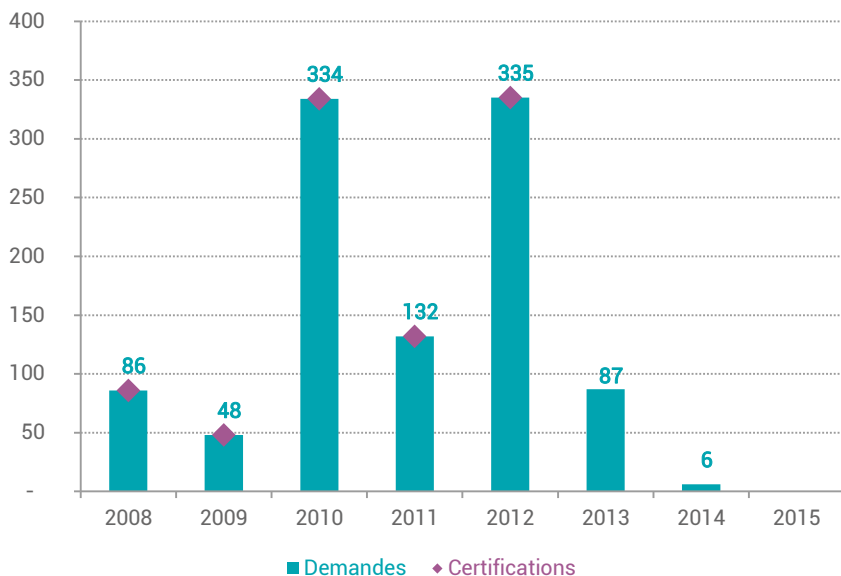
Bilan des certifications de qualité environnementale de logements rénovés en Bourgogne-Franche-Comté entre 2007 et fin septembre 2016 <i>Unité : nb de logts - Source : CERQUAL</i>	Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
Demandes	1 028	61 945	1,7%
Certifications	935	53 073	1,8%

Évolution 2014-2015
 Nb de logements engagés dans une certification Patrimoine Habitat et Environnement

Région	France
▼	+1,6%

Évolution du nombre de logements ayant demandé et obtenu une certification Patrimoine H&E par année

Unité : nombre de logements - Source : Cerqual



1 028 logements engagés dans une certification Patrimoine Habitat & Environnement en BFC.

Avec un pic en 2012, le nombre de demandes s'est essoufflé chaque année pour devenir nul en 2015.



Depuis 2008, la **certification « Patrimoine Habitat & Environnement »**, délivrée par Cerqual, est applicable aux logements collectifs et individuels groupés existant depuis plus de 10 ans. Comme la certification Habitat & Environnement en construction neuve, il s'agit d'une démarche qui a pour objectif de prendre en compte la préservation de l'environnement tout au long du cycle de vie du logement.





● ● ● ● Ce qu'il faut retenir sur la
construction durable de logements neufs

La **transition** s'enclenche entre **RT 2005** et **RT 2012** comme en témoigne la baisse des demandes de labellisations **BBC Effinergie**.

208 logements engagés dans la labellisation **Effinergie+ (RT 2012)** en 2015

2 199 logements neufs engagés dans une labellisation de performance énergétique en 2015

17 logements engagés dans une certification **NF-Démarche HQE** en 2015



Les labellisations de performance énergétique : 69 700 logements engagés depuis 2006

Bilan des labellisations de logements en Région entre 2006 et fin 2015 <i>Unité : nb de logts - Sources : CERQUAL, PROMOTELEC, CEQUAMI et Effinergie</i>		Demandes de labellisation	Labellisations accordées
Labels définis par rapport à la RT 2005	HPE / THPE 2005	6 406	5 609
	BBC Effinergie	14 199	9 404
Labels définis par rapport à la RT 2012	RT 2012 - 10%	1 869	382
	RT 2012 - 20%	132	30
	Effinergie +	236	27
	BEPOS Effinergie	-	-
Total		22 842	15 452

Avec plus de 20 000 logements engagés, les labels de performance énergétique liés à la RT 2005 ont particulièrement bien fonctionné notamment entre 2010 et 2012. La chute enregistrée en 2013 s'explique évidemment par la diminution du nombre de logements neufs soumis à la RT 2005.

Les nouveaux labels définis par rapport à la RT 2012 prennent le relais, ainsi, Effinergie + commence à se développer dans la région.

Bilan 2015 des demandes de labellisations de logements <i>Unité : nb de logts - Sources : CERQUAL, PROMOTELEC, CEQUAMI et Effinergie</i>		Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
Labels définis par rapport à la RT 2005	BBC Effinergie	1 371	21 482	6%
Labels définis par rapport à la RT 2012	RT 2012 - 10%	586	23 146	3%
	RT 2012 - 20%	34	4 279	1%
	Effinergie +	208	7 333	3%
	BEPOS Effinergie	-	417	0%
Total		2 199	56 657	4%

L'absence de label d'État (HPE et THPE 2012) a poussé les certificateurs à proposer une reconnaissance « RT 2012 - 10% » qui commence à bien se développer (586 opérations en région, 3% du total des logements engagés dans cette démarche en France).



Une phase de transition pour les labels de performance énergétique

Les labels de performance énergétique prévus par la réglementation thermique RT 2005, se décomposent en 5 niveaux en fonction du gain entre leur consommation conventionnelle d'énergie et une consommation de référence :

- **HPE 2005** (Haute Performance Énergétique) : gain de 10%.
- **HPE EnR 2005** : gain de 10% et au moins 50 % d'énergie d'origine renouvelable (60% si réseau de chaleur).
- **THPE 2005** (Très Haute Performance Énergétique) : gain de 20%.
- **THPE EnR 2005** : gain de 30% et des conditions sur la production d'énergie renouvelable.
- **BBC-Effinergie** (Bâtiment Basse Consommation) : pour les logements neufs consommant au maximum 50 kWhep/m²/an (ajusté d'un coefficient climatique et d'altitude)

Pour les opérations dont le permis est déposé après le 1er janvier 2013 (date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation thermique : RT 2012 pour l'ensemble des logements), ces précédents labels ne sont plus disponibles car le niveau BBC devient la norme (performances énergétiques équivalentes à la RT 2012).

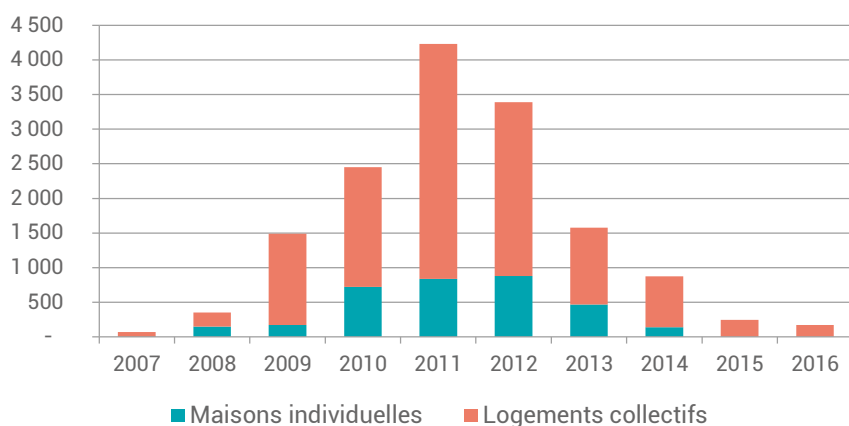
Pour anticiper les prochaines évolutions réglementaires et en l'absence de label défini par l'État, l'association Effinergie a créé les labels Effinergie+ (équivalent à RT 2012-20%) et BEPOS-Effinergie, disponible en association avec une certification proposée par Cerqual ou Cequami. Ces deux certificateurs proposent également une reconnaissance « RT2012-10% » en attendant qu'un label officiel soit défini par décret.



Les labellisations de performance énergétique : Zoom sur la labellisation **BBC-Effinergie**

Labellisation BBC-Effinergie enregistrées par année en Bourgogne-Franche-Comté		2013	2014	2015	Evolution 2015 / 2014	Cumul à fin juin 2016
<i>Unité : nb de logts - Source : Effinergie</i>						
Demandes	Maisons individuelles	465	137	20	-85%	28
	Logements collectifs	1 114	737	247	-66%	173
	Total	1 579	874	267	-69%	201
Accordés	Maisons individuelles	726	688	251	-64%	9
	Logements collectifs	2 307	2 413	1 221	-49%	385
	Total	3 033	3 101	1 472	-53%	394

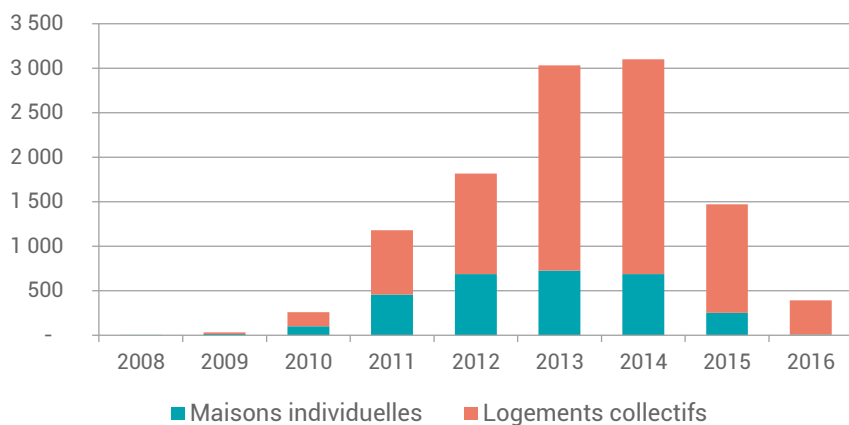
Progression des demandes de labellisation BBC-Effinergie en Bourgogne-Franche-Comté par type de logement
Unité : nombre de logts cumulés - Source : Effinergie



11 300 logements labellisés BBC-Effinergie depuis 2007

74 % des logements ayant fait l'objet d'une demande de labellisation BBC-Effinergie sont des logements collectifs et 26% des maisons individuelles.

Progression des labellisations BBC-Effinergie accordées en Bourgogne-Franche-Comté par type de logement
Unité : nombre de logts cumulés - Source : Effinergie



Du fait de l'entrée en application de la RT 2012 pour les permis déposés depuis début 2013, les demandes de labellisation connaissent un ralentissement de près de moitié notamment dans le collectif. On enregistre toutefois plus de 1 500 logements ayant fait l'objet d'une demande de labellisation en 2013 et 267 en 2015.

Les labellisations accordées, quant à elles, connaissent un pic en 2013 et 2014 s'expliquant notamment par le délai de traitement des demandes.



Deux autres labels, développés respectivement en Suisse et en Allemagne et basés sur d'autres exigences énergétiques, peuvent également être obtenus : **Minergie et Passiv'Haus**.



Les démarches de **qualité environnementale du bâtiment** (QEB) :

Bilan des certifications et reconnaissance de qualité environnementale de logements en BFC entre 2003 et fin septembre 2016 <i>Unité : nb de logts - Source : CERQUAL, CEQUAMI</i>	Demandes	Accordées
Habitat & Environnement	8 234	6 379
NF logement - démarche HQE	148	148
NF maisons individuelles - démarche HQE	58	47
Total	8 440	6 574

Évolution 2014-2015 Nb de lgts engagés dans une démarche de QEB	
Région	France
+20 %	+11 %

Source : Cerqual et Cequami

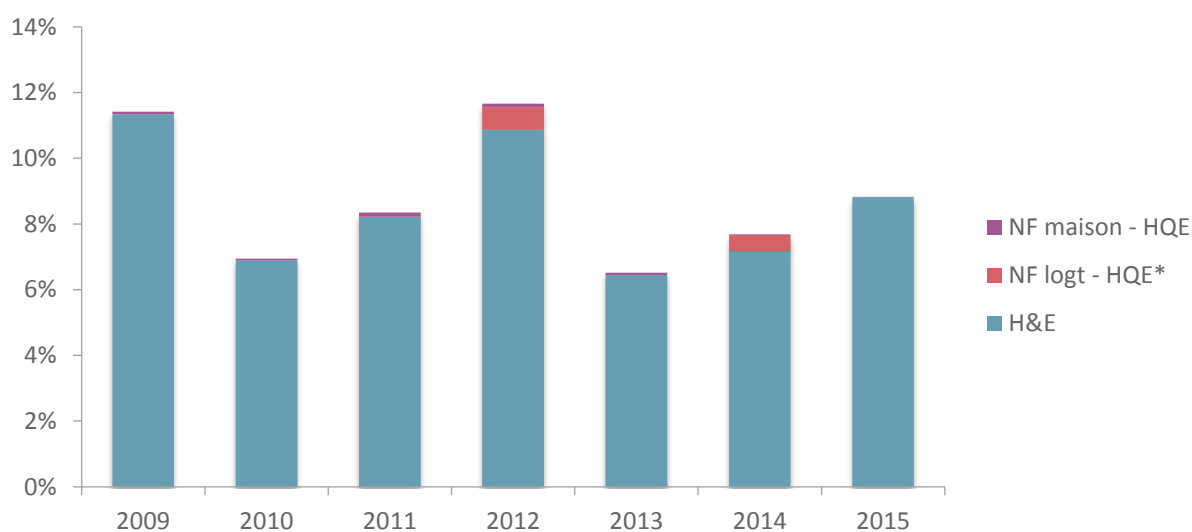
Bilan 2015 des demandes de certification de logements <i>Unité : nb de logts - Source : CERQUAL, CEQUAMI</i>	Région	France	Part Région / France
Habitat & Environnement	793	48 505	1,6%
NF logement - démarche HQE *	17	1 269	1,3%
NF maisons individuelles - démarche HQE	1	284	0,4%
Total	811	50 058	1,6%

Fin 2015, la certification ou la reconnaissance de qualité environnementale a été validée en fin de chantier pour près de 8 500 logements neufs dans la région.

Les démarches de QEB en région sont portées, très majoritairement, par la certification H&E.

Part des logements mis en chantier ayant fait l'objet d'une demande de certification ou reconnaissance de qualité environnementale par année

Unité : % - Sources : Sítadel, Cerqual, Cequami

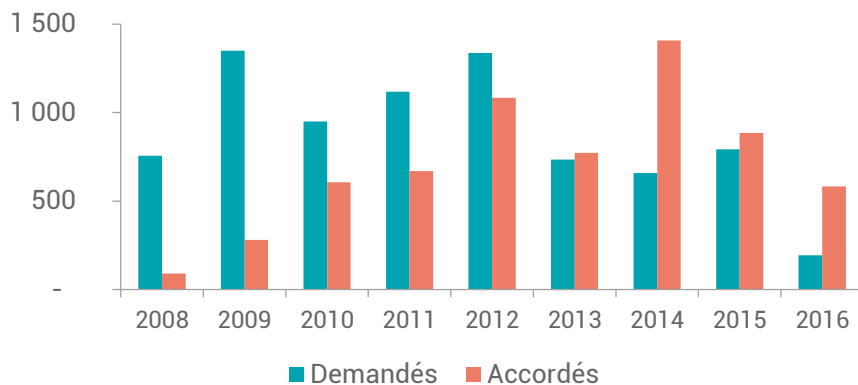




Zoom sur les démarches de qualité environnementale du bâtiment (QEB)

Évolution du nombre de logements ayant demandé et obtenu une certification H&E par année

Unité : nombre de logements - Source : Cerqual



793 logements collectifs et individuels groupés engagés dans une certification H&E en 2015

Habitat & Environnement est la plus répandue des démarches de qualité environnementale du bâtiment en Bourgogne-Franche-Comté.

Le nombre de demandes de labellisation est en hausse de 20% en 2015 par rapport à l'année précédente.

Les certifications accordées suivent globalement la tendance des demandes avec environ 1 an de retard.



Lancée en 2003 par l'Association QUALITEL, la certification Habitat & Environnement est une démarche qui a pour objectif de prendre en compte la préservation de l'environnement tout au long du cycle de vie du logement. Elle est applicable aux opérations de logements neufs en immeubles collectifs et individuels groupés.



Évolution du nombre de maisons ayant demandé et obtenu une certification NF HQE par année

Unité : nombre de maisons - Source : Cequami



1 maison certifiée NF – démarche HQE en 2015

Cette certification ne rencontre pas de succès tant au niveau national (4 maisons certifiées en 2015 en France) qu'au niveau régional.



La certification NF maisons individuelles – démarche HQE intègre à la fois les exigences de qualité globale de l'ouvrage de la certification NF maisons individuelles et les exigences environnementales de la démarche Haute Qualité Environnementale élaborée par l'association du même nom. La certification est attribuée à un constructeur pour l'ensemble de sa production.



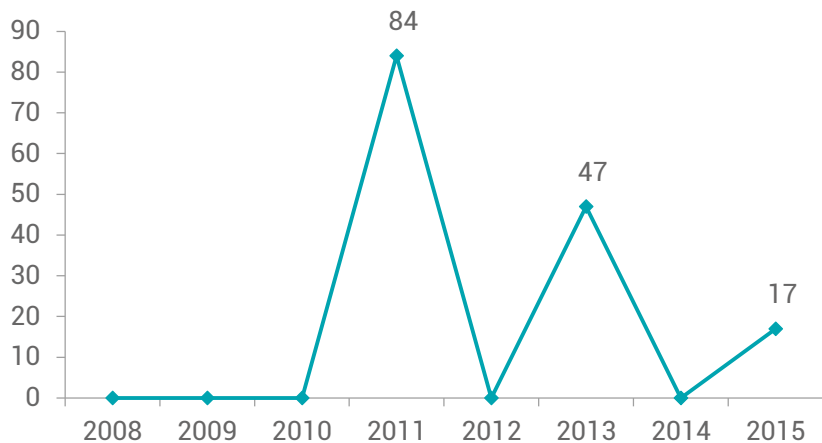
La démarche HQE comprend trois volets indissociables, pour tous les types de bâtiments :

- un système de management environnemental de l'opération (SMO) où le maître d'ouvrage fixe ses objectifs pour l'opération et précise le rôle des différents acteurs,
- 14 cibles qui permettent de structurer la réponse technique, architecturale et économique (matériaux de construction, chantier à faible nuisance, gestion de l'énergie, gestion de l'eau, confort acoustique, qualité de l'air...),
- des indicateurs de performance.



Zoom sur les démarches de **qualité environnementale du bâtiment** (QEB) (...suite)

Évolution du nombre de logements ayant obtenu une certification NF logements – démarche HQE par année
Unité : nombre de logements - Source : Cerqual



148 logements collectifs et individuels groupés certifiés NF – démarche HQE

La certification NF logements – démarche HQE, muette en 2014 rebondit en 2015 avec 17 logements certifiés.

L'absence de données sur les demandes de certification ne permet pas de prévoir l'évolution de cette démarche.



Cette certification a été lancée en décembre 2007 et est attribuée par CERQUAL également. Elle porte sur les opérations immobilières de logements neufs, collectifs et individuels groupés. Elle est attribuée à un opérateur donné pour l'ensemble de sa production.

Comme NF maisons individuelles – démarche HQE, elle s'appuie sur les 14 cibles du référentiel HQE.





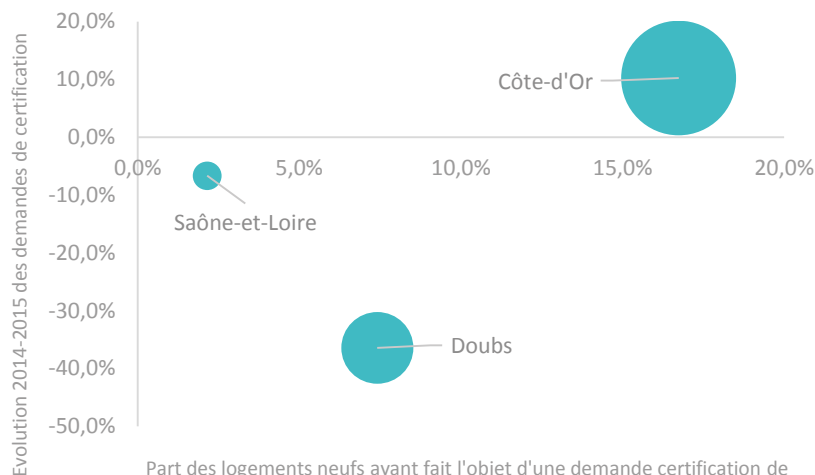
Les démarches de qualité environnementale du bâtiment : mise en perspective des dynamiquesdépartementales

L'étude au niveau départemental des certifications H&E et NF HQE montre que celles-ci sont présentes uniquement dans la Côte-d'Or, le Doubs et la Saône-et-Loire en 2015.

Parmi ceux-ci, la dynamique est positive principalement en Côte-d'Or avec une croissance de 10% entre 2014 et 2015.

Dynamiques départementales des certifications de qualité environnementale

Unité : % d'évolution / % du nombre de logements autorisés
Taille des bulles = au nbre de logts ayant fait l'objet d'une demande de certification en 2015

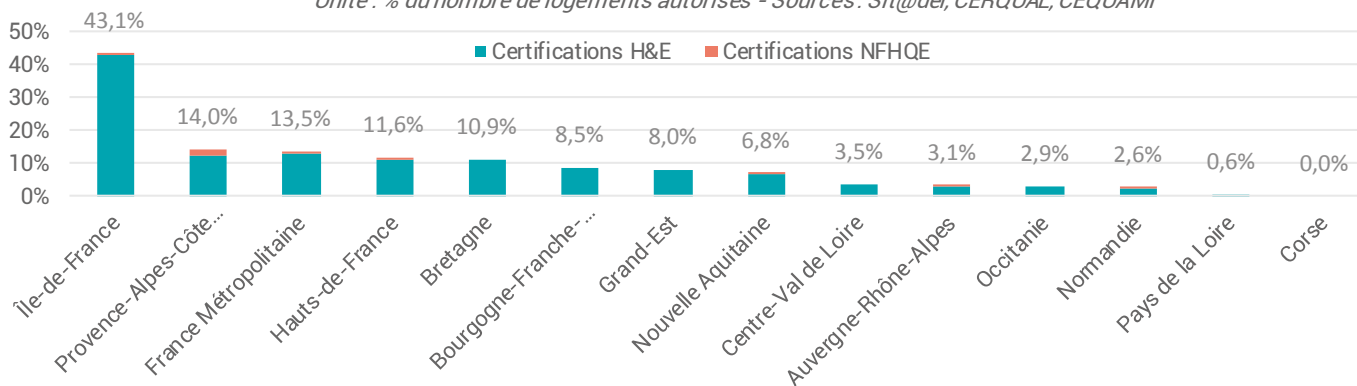


Part des logements neufs ayant fait l'objet d'une demande certification de qualité environnementale dans le parc de logements autorisés en 2015

... régionales

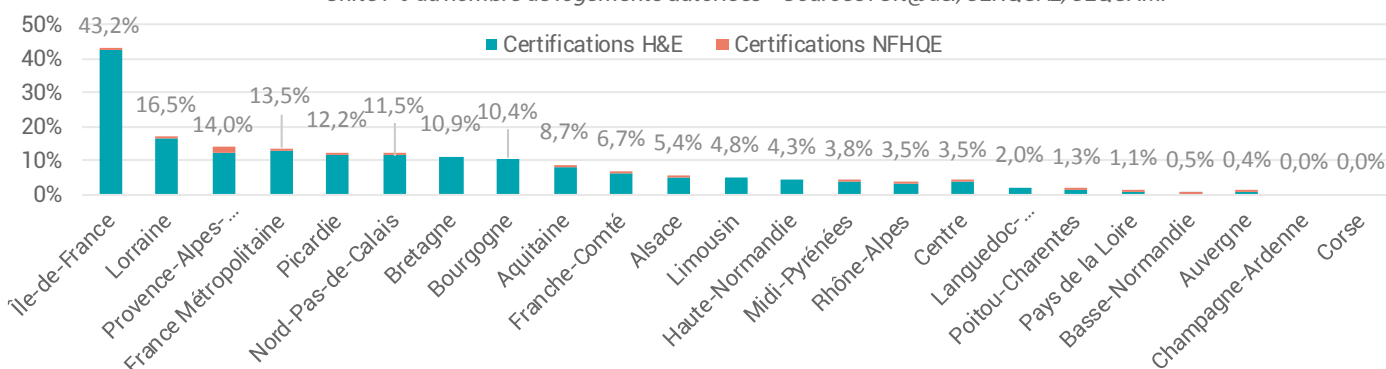
Proportion de logements neufs ayant fait l'objet d'une demande de certification de qualité environnementale dans le parc de logements autorisés par région en 2015

Unité : % du nombre de logements autorisés - Sources : Sit@del, CERQUAL, CEQUAMI



Proportion de logements neufs ayant fait l'objet d'une demande de certification de qualité environnementale dans le parc de logements autorisés par région en 2015

Unité : % du nombre de logements autorisés - Sources : Sit@del, CERQUAL, CEQUAMI





Les matériaux bio-sourcés dans les logements neufs : un label au point mort

Bilan à fin septembre 2016 de la labellisation "bâtiment biosourcé" <i>Source : Cerqual et Cequami</i>	Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
Nb de projets	-	27	-
Nb de logements	-	984	-

Aucun projet ne s'est engagé dans la labellisation « bâtiment biosourcé » dans la région à fin septembre 2016.

Au niveau national, 27 projets ont demandé la labellisation.

En l'absence de dispositif incitatif d'ampleur national, cette labellisation ne démarre pas vraiment.



Label « Bâtiment biosourcé » :

Issu de la loi Grenelle, ce label réglementaire d'État a pour vocation de « contribuer essentiellement à promouvoir l'utilisation de ressources de proximité, à dynamiser le tissu économique local et à favoriser le développement et la structuration d'éco-industries dans les territoires, et à offrir un choix plus large de matériaux et de produits pour les maîtres d'ouvrage. » (Définition donnée par le Décret n° 2012-518 du 19 avril 2012)

Le label « bâtiment biosourcé » est délivré par un organisme certificateur : Cerqual et Cequami pour les logements depuis 2013 et Certivéa pour les locaux depuis début 2014. Il est associé systématiquement à une certification portant sur la qualité globale du bâtiment.

Contrairement aux labels réglementaires de performance énergétique, le label « bâtiment biosourcé » n'est soutenu par aucun dispositif incitatif au niveau national, mais valorise les démarches volontaires des maîtres d'ouvrage.

Les autres labels de performance énergétique

Nombre de certifications MINERGIE® définitives à fin décembre 2016 <i>Source : Prestaterra</i>	Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
Nombre de certifications MINERGIE® définitives (Logements)	2	169	1,2%



Minergie : Plusieurs labels sont disponibles : MINERGIE® - Standard, MINERGIE-P® (Passif), MINERGIE-ECO® et MINERGIE-P-ECO®, MINERGIE-A® et MINERGIE-P-A® (non disponible en France pour le moment). C'est un label d'efficacité énergétique qui s'applique aux bâtiments neufs ou rénovés. La performance énergétique du bâtiment doit être de 38 kWh/m².an en neuf et 60 kWh/m².an en rénovation.

Nombre de certifications PassivHaus® à fin décembre 2016 <i>Source : Passivhaus</i>	Région	France	Part Région / France
Nombre de certifications PassivHaus® délivrées (logements)	2	200	1%



Passivhaus : un Bâtiment Passif® comprend une isolation renforcée, des fenêtres dites « chaudes », une ventilation avec récupération de chaleur, l'étanchéité à l'air, la suppression des ponts thermiques, l'optimisation des apports solaires gratuits, ainsi que l'utilisation d'appareils peu gourmands en énergie



Ce qu'il faut retenir sur les bâtiments tertiaires

Aucune demande de labellisation BBC Effinergie rénovation n'a été enregistrée depuis 2013.

5 191 GWh cumac d'économie d'énergie réalisés sur le parc de bâtiments tertiaires dans le cadre des CEE.

35 480 m² de locaux neufs labellisés BBC Effinergie en 2015.



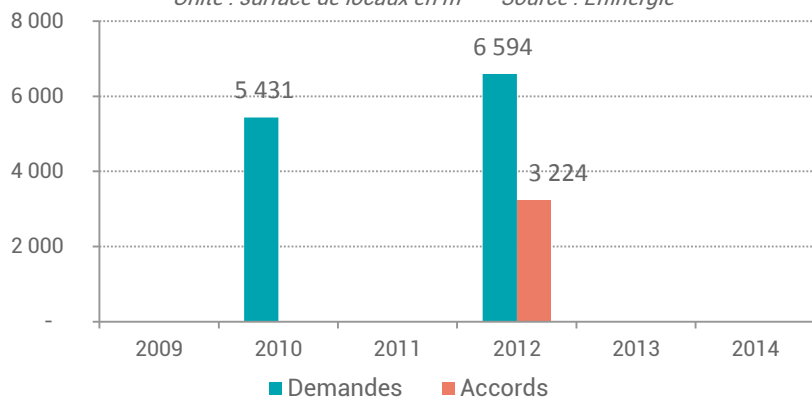
Les bâtiments tertiaires rénovés : les labels de performance énergétique

Label BBC-Effinergie des bâtiments tertiaires : bilan des demandes et labellisations accordées à fin 2015 <i>Source : Effinergie</i>		Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
Demandes de labellisation BBC	en m ²	12 025	2 643 478	0,5%
	en nombre d'opérations	4	296	1,4%
Labellisation BBC accordées	en m ²	3 224	1 096 516	0,3%
	en nombre d'opérations	1	117	0,9%



Évolution des demandes et accords de labellisation BBC rénovation en région par année

Unité : surface de locaux en m² – Source : Effinergie



Aucune demande de labellisation n'a été enregistrée depuis 2013.



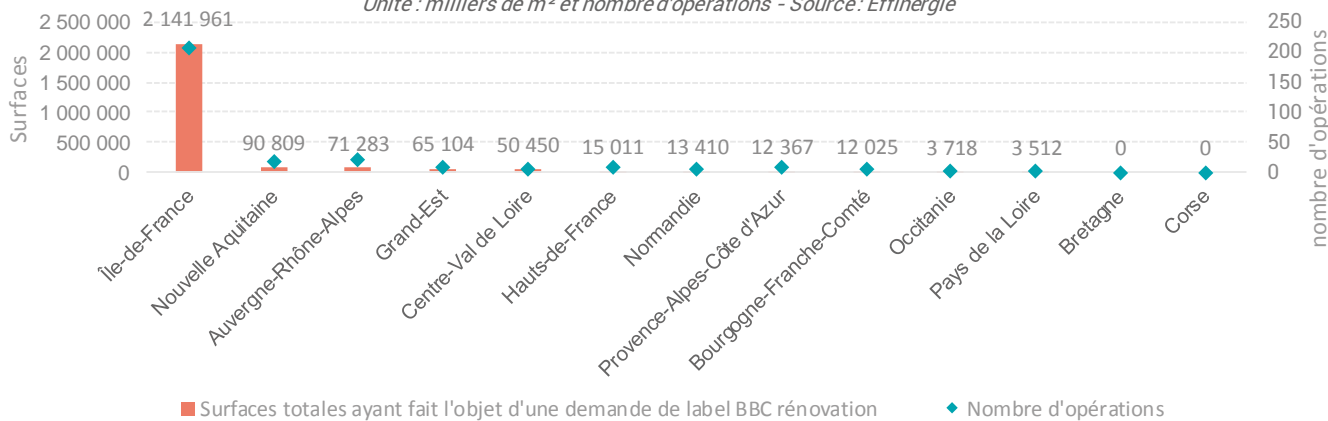
BBC Rénovation pour les locaux : La consommation conventionnelle d'énergie primaire du bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage des locaux est inférieure de 40% à la consommation conventionnelle de référence définie dans la Réglementation Thermique, dite Globale.



Les labellisations BBC Rénovation : mise en perspective des dynamiques régionales

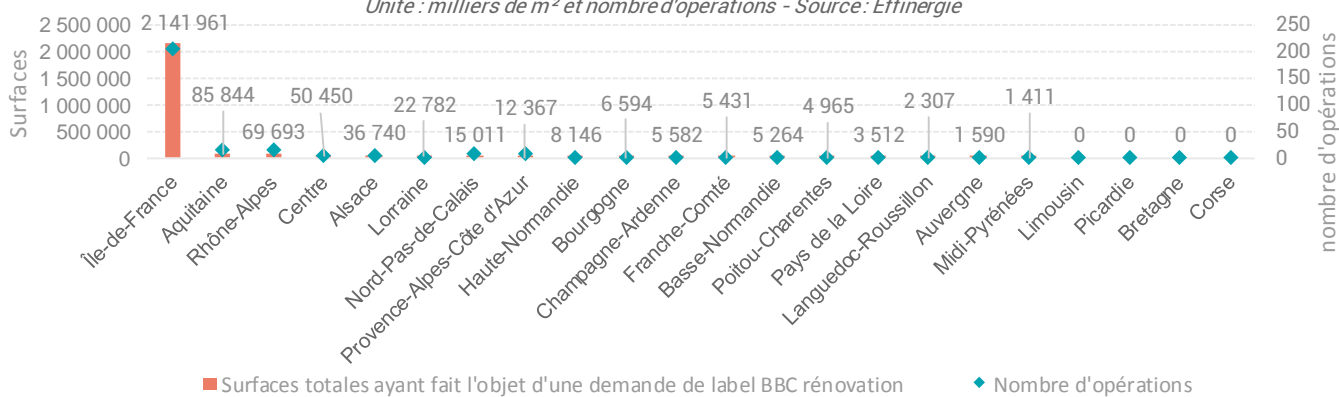
Demande cumulée de label BBC rénovation pour les bâtiments tertiaires par région (cumul sur la période 2010-2015)

Unité : milliers de m² et nombre d'opérations - Source : Effinergie



Demande cumulée de label BBC rénovation pour les bâtiments tertiaires par région (cumul sur la période 2010-2015)

Unité : milliers de m² et nombre d'opérations - Source : Effinergie





Les bâtiments tertiaires rénovés : les démarches de qualité environnementale



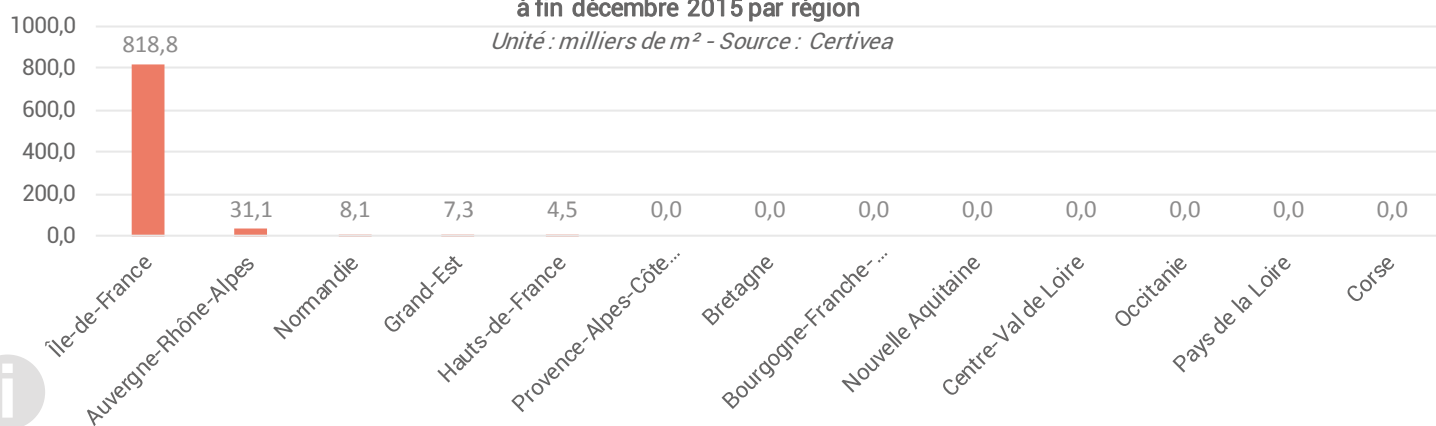
Bilan de la certification NF Bâtiments tertiaires - démarche HQE en rénovation à fin juin 2016 <i>Source : Certivea</i>		Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
Certifications accordés	en m ²	-	1 048 783	0%
	en nombre d'opérations	-	94	0%

Évolution 2014-2015	
Surface de bâtiments tertiaires rénovés ayant fait l'objet d'une certification NF HQE	
Région	France
-	+29%

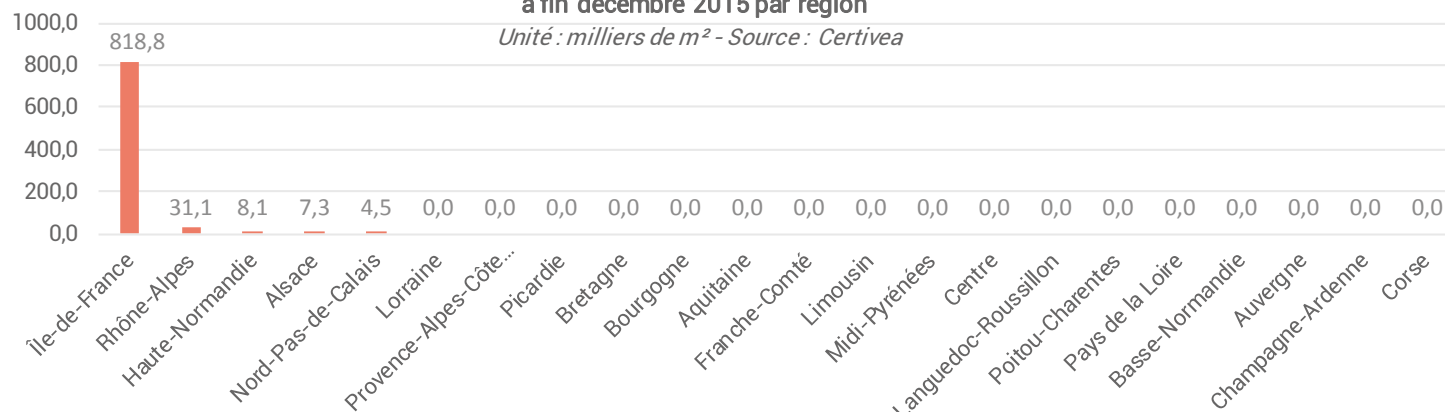
La certification « NF bâtiments tertiaires – démarche HQE® » est délivrée par Certivea, filiale du CSTB. Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation en neuf ou en réhabilitation. Une certification NF équipement sportifs – démarche HQE ainsi qu'une certification NF bâtiments tertiaires en exploitation – démarche HQE ont également été développées. Ces démarches sont, pour l'instant, principalement présentes en Île-de-France.

Les certifications NF HQE : mise en perspective des dynamiques régionales

Surface cumulée de bâtiments tertiaires rénovés ayant fait l'objet d'une certification NF HQE à fin décembre 2015 par région



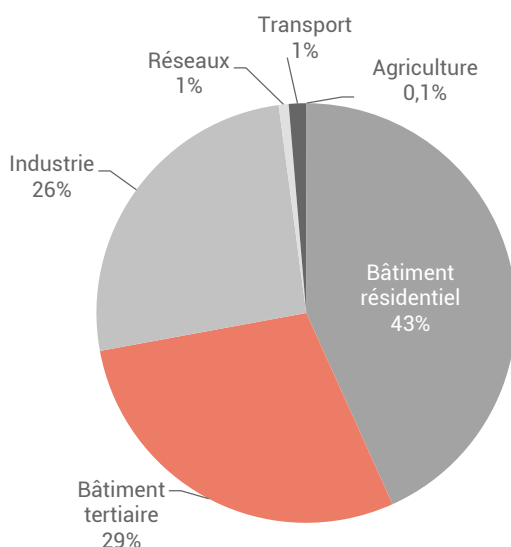
Surface cumulée de bâtiments tertiaires rénovés ayant fait l'objet d'une certification NF HQE à fin décembre 2015 par région





Les bâtiments tertiaires rénovés : les certificats d'économie d'énergie décollent

CEE accordés dans le secteur du bâtiment tertiaire en 2014 et 2015 État à fin 2016 <i>Source : DREAL</i>	Région	France	Part Région / France
Volume en GWh cumac	5 191	67 484	8%



Les 5 191 GWh cumac d'économie d'énergie réalisés sur le parc de bâtiments tertiaires représentent près de 30 % du volume de certificats d'économies d'énergie enregistrés entre 2014 et 2015.



Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) a été introduit par la loi sur l'énergie de 2005. Cette mesure repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie imposée par les Pouvoirs Publics sur une période donnée aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique) et depuis 2011 aux vendeurs de carburants automobiles.

Les obligés doivent amener leurs clients à réaliser des économies d'énergie en leur apportant des informations sur les moyens à mettre en œuvre. En contrepartie du constat des investissements effectués par les clients grâce à ces actions, les vendeurs d'énergie reçoivent des certificats sur la base de forfaits en kWh calculés par type d'action.

Les obligés peuvent aussi se procurer des CEE auprès d'autres acteurs, les éligibles, pouvant obtenir des certificats (ANAH, bailleurs sociaux, collectivités territoriales,...).

Suite aux deux premières périodes (2006-2009 et 2011-2014) pour lesquelles l'obligation d'économie d'énergie était respectivement de 54 TWh et de 345 TWh, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre une 3ème période (2015-2017) avec un objectif d'économie d'énergie de 660 TWh.

Initialement prévu le 1er janvier 2015, le principe d'éco-conditionnalité pour les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) entre en vigueur le 1er juillet 2015 en France métropolitaine et le 1er octobre 2015 dans les DOM-TOM. Ce principe exige que les artisans réalisant les travaux soient labélisés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour que ces travaux ouvrent droit à la délivrance de CEE.



Les bâtiments tertiaires neufs et la performance énergétique

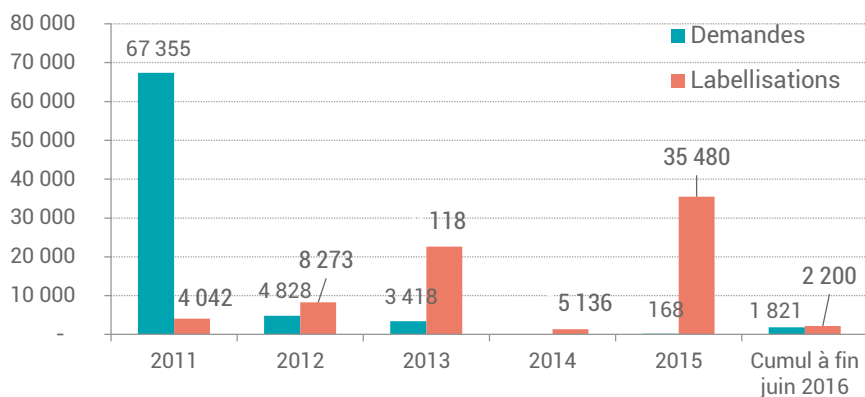
Bilan de la labellisation BBC-Effinergie pour les bâtiments tertiaires neufs à fin juin 2016		Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
Demandes de certification	en m ²	105 394	7 641 384	1,4%
	en nombre d'opérations	33	1 114	3,0%
Certifications accordées	en m ²	73 946	3 848 469	1,9%
	en nombre d'opérations	24	576	4,2%

Source : Effinergie

2 demandes de labellisation ont été enregistrées en 2015 représentant 168 m². 3 labellisations ont été accordées en 2015. Ces 3 opérations représentent 35 480 m² de locaux.

Évolution des demandes et accords de labellisation BBC-Effinergie en région par année

Unité : surface de locaux en m² – Source : Effinergie



Effinergie-Neuf pour les locaux :

Cette labellisation n'est plus délivrable pour les permis de construire déposés après le 31/12/2012. L'objectif de consommation maximale en énergie primaire est fixé à 50% de la consommation conventionnelle de référence. Les calculs sont faits en utilisant la méthode de calcul Th-CE qui est celle de la réglementation thermique 2005. Les résultats sont en kWh d'énergie primaire par m² de Surface Hors Oeuvre Nette (SHON).

Les autres labels de performance énergétique

Nombre de certifications MINERGIE® définitives à fin décembre 2016	Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
Nombre de certifications MINERGIE® définitives (Locaux)	1	39	2,6%

Source : Prestaterra

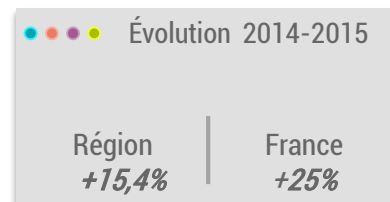


Minergie : Plusieurs labels sont disponibles : MINERGIE® - Standard, MINERGIE-P® (Passif), MINERGIE-ECO® et MINERGIE-P-ECO®, MINERGIE-A® et MINERGIE-P-A® (non disponible en France pour le moment). C'est un label d'efficacité énergétique qui s'applique aux bâtiments neufs ou rénovés. La performance énergétique du bâtiment doit être de 38 kWh/m².an en neuf et 60 kWh/m².an en rénovation.



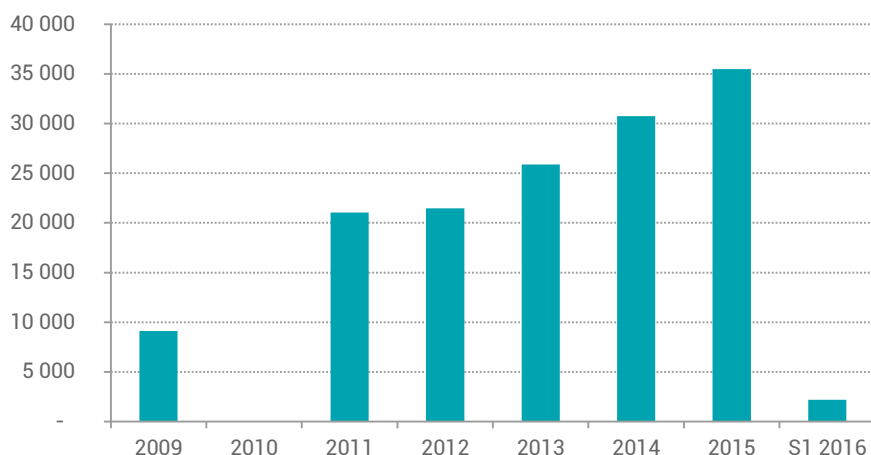
Les bâtiments tertiaires neufs : les démarches de qualité environnementale

Bilan de la certification NF Bâtiments tertiaires - démarche HQE à fin juin 2016 <i>Source : Certivea</i>		Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
Certifications accordés	en m ²	121 140	11 164 483	1,1%
	en nombre d'opérations	22	973	2,3%



Évolution des surfaces de bâtiment tertiaires certifiés NF HQE par année

Unité : m² - Source : Certivea

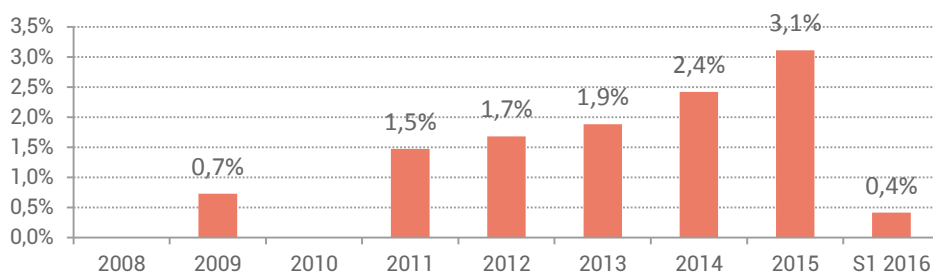


La démarche est en progression de 15% par rapport à 2014 et en croissance constante depuis 2011.

Le premier semestre 2016 est bien en dessous de la tendance des dernières années avec seulement 2 200 m² de locaux (0,4% des mises en chantier) certifiés.

Poids des certifications NF HQE accordées par rapport aux surfaces tertiaires mises en chantier sur la même année

Unité : % - Source : Certivea, Sitedel



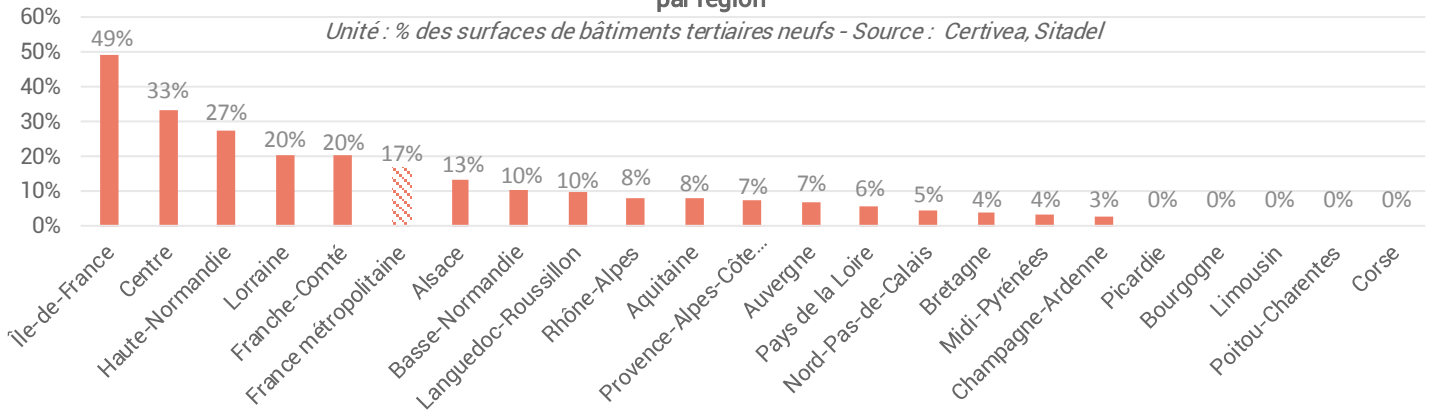
La certification « **NF bâtiments tertiaires – démarche HQE®** » est délivrée par Certivea, filiale du CSTB. Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation en neuf ou en réhabilitation. Une certification NF équipements sportifs – démarche HQE ainsi qu'une certification NF bâtiments tertiaires en exploitation – démarche HQE ont également été développées.



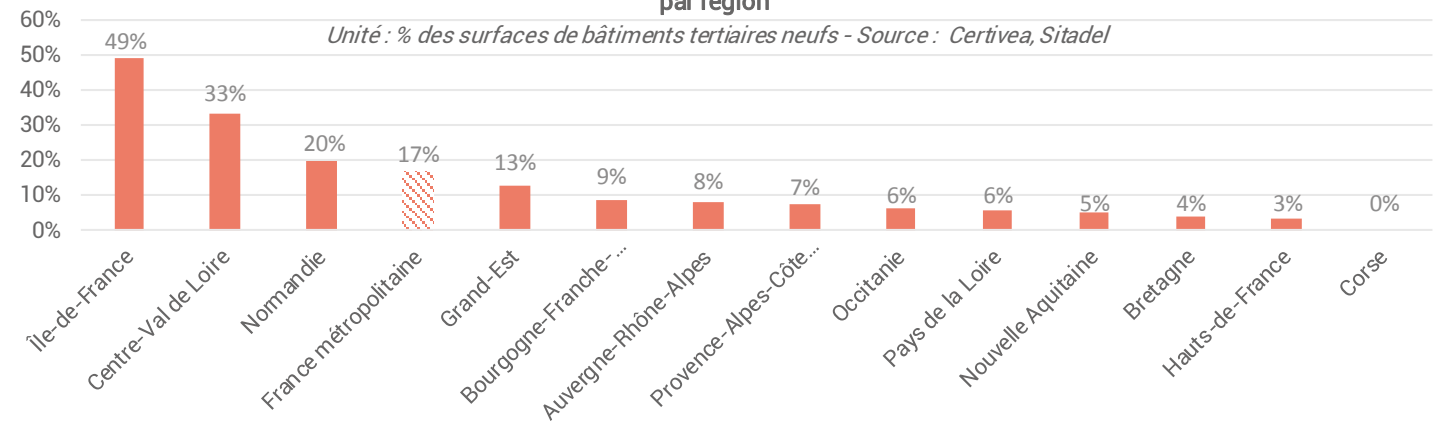


Les certifications NF HQE : mise en perspective des dynamiques régionales

Part des surfaces de bâtiments tertiaires neufs ayant fait l'objet d'une certification NF HQE en 2015 par région



Part des surfaces de bâtiments tertiaires neufs ayant fait l'objet d'une certification NF HQE en 2015 par région





Ce qu'il faut retenir sur

l'adaptation de la filière

Près de 6 800 signes RGE en Bourgogne-Franche-Comté à fin septembre 2016

3 619 entreprises RGE en Bourgogne-Franche-Comté à fin 2015

4 250 signes Qualibat – mention économies d'énergie en région

Quasi-stabilité des appellations Qualit'Enr avec 1 020 signes à fin septembre 2016

Fin 2015, la Bourgogne-Franche-Comté se situe en troisième position pour son nombre d'entreprises RGE Travaux par rapport au nombre total d'établissements



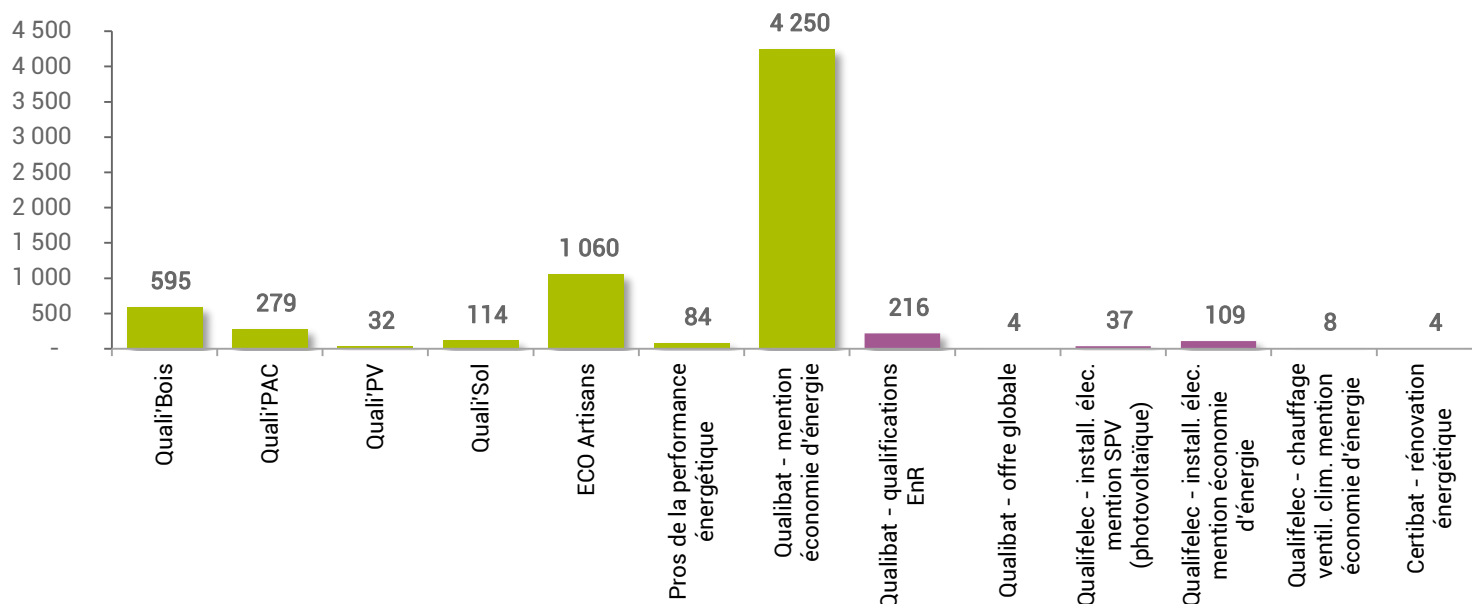
La filière se prépare aux nouvelles réglementations

Évolution des signes RGE en région à fin septembre 2016

RGE

Note : le nombre de signes est différent du nombre d'entreprises qualifiées. En effet, une seule entreprise peut avoir un ou plusieurs signes de reconnaissance RGE

Unité : nombre de signes recensés - Sources : Qualit'EnR, Qualibat, Qualifelec, Cequami, Certibat



Nombre de signes RGE recensés à fin septembre 2016 <i>Sources : Qualit'EnR, Qualibat, Qualifelec, Céquami, Certibat</i>	Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
Quali'Bois	595	6 547	9,1%
Quali'PAC	279	4 933	5,7%
Quali'PV	32	812	3,9%
Quali'Sol	114	1 749	6,5%
ECO Artisans	1 060	14 028	7,6%
Pros de la performance énergétique	84	2 747	3,1%
Qualibat - mention économie d'énergie	4 250	68 058	6,2%
Qualibat - qualifications EnR	216	2 464	8,8%
Qualibat - offre globale	4	101	4,0%
Qualifelec - install. élec. mention SPV (photovoltaïque)	37	496	7,5%
Qualifelec - install. élec. mention économie d'énergie	109	1 013	10,8%
Qualifelec - chauffage ventil. clim. mention économie d'énergie	8	282	2,8%
Certibat - rénovation énergétique	4	96	4,2%
TOTAL	6 792	103 326	7%

6 792 signes de reconnaissance RGE recensés en région fin septembre 2016

Les principaux signes de reconnaissance RGE concernent majoritairement les qualifications Qualibat mention économie d'énergie, puis les qualifications Éco-Artisans, Quali'Bois, Quali'Sol, Quali'Pac, Quali'PV.

Par rapport à l'ensemble national, le territoire régional est bien représenté en ce qui concerne les qualifications RGE liées aux énergies renouvelables.

RGE



L'État, les fédérations d'entreprises et artisans du bâtiment et trois organismes de qualification du bâtiment et des énergies renouvelables ont signé, le 9 novembre 2011, une charte d'engagement, et lancé la mention « RGE », aujourd'hui « Reconnu Garant de l'Environnement ». Elle concerne les entreprises et artisans du Bâtiment pour des travaux d'efficacité énergétique ou d'installations d'équipements de production d'énergie renouvelable (EnR). Ces labels et marques permettent désormais aux particuliers de repérer plus facilement les entreprises apportant la confiance nécessaire pour réaliser des travaux d'économie d'énergie.

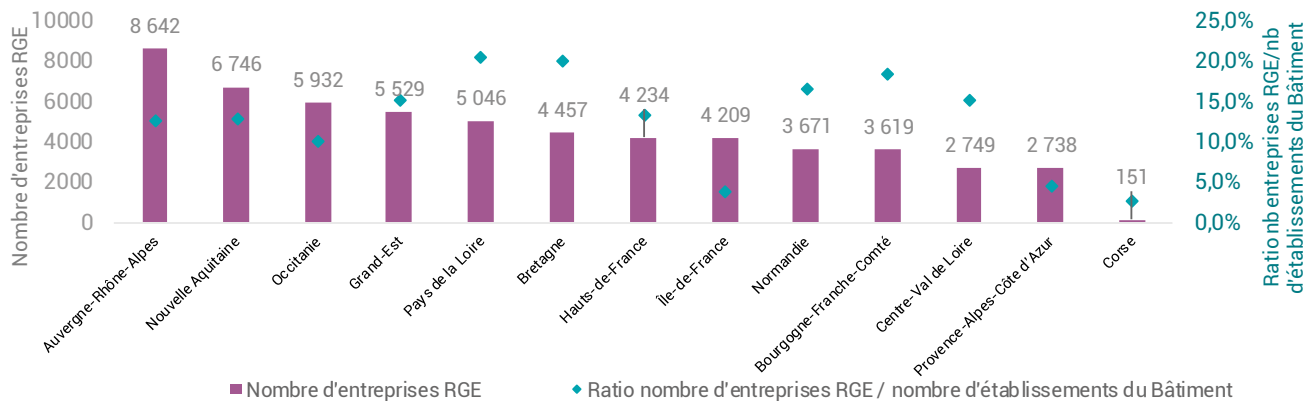
L'État, dans son plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), a réaffirmé son engagement à mettre en place une éco-conditionnalité des aides publiques aux travaux de performance énergétique réalisés par des entreprises qui bénéficient de cette mention. À partir du 1er septembre 2014, certaines aides publiques (1er septembre 2014 pour l'Eco PTZ, 1er janvier 2015 pour le Crédit d'impôt développement durable qui deviendra Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE)), distribuées aux ménages souhaitant faire des travaux de rénovation énergétique de leur logement, seront ainsi conditionnées au recours à des professionnels porteurs de signes de qualité RGE.



Les entreprises RGE : mise en perspective des dynamiques régionales

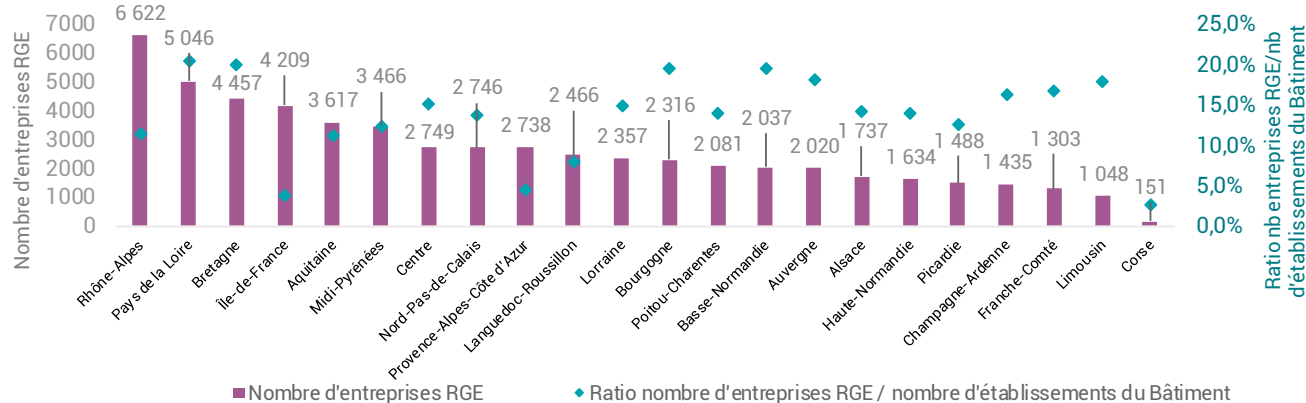
Population d'entreprises qualifiées RGE Travaux à fin décembre 2015 par région

Unité : nombre d'entreprises détenant un signe RGE / % du nombre d'établissements du bâtiment - Sources : DHUP, INSEE



Population d'entreprises qualifiées RGE Travaux à fin décembre 2015 par région

Unité : nombre d'entreprises détenant un signe RGE / % du nombre d'établissements du bâtiment - Sources : DHUP, INSEE



Bien que dans les derniers rangs en termes de nombre d'entreprises RGE, la Bourgogne-Franche-Comté se classe 3^{ème} si l'on prend en compte la part des entreprises détenant un signe RGE derrière Pays de la Loire et la Bretagne dénotant une volonté des entreprises de se positionner sur la rénovation énergétique aidée.



Après une chute constante depuis 2010, le nombre d'appellations Qualit'EnR progresse en 2013

Nombre d'appellations Qualit'EnR à fin septembre 2016 <i>Source : Qualit'EnR</i>	Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
Quali'Bois	595	6 547	9%
Quali'Pac	279	4 933	6%
Quali'Pv	32	812	4%
Quali'Sol	114	1 749	7%
TOTAL	1 020	14 041	7%

1 020 appellations Qualit'EnR ont été recensées en Bourgogne-Franche-Comté à fin septembre 2016. La région est ainsi plutôt bien dotée en appellations Qualit'EnR (notamment Quali'Bois).

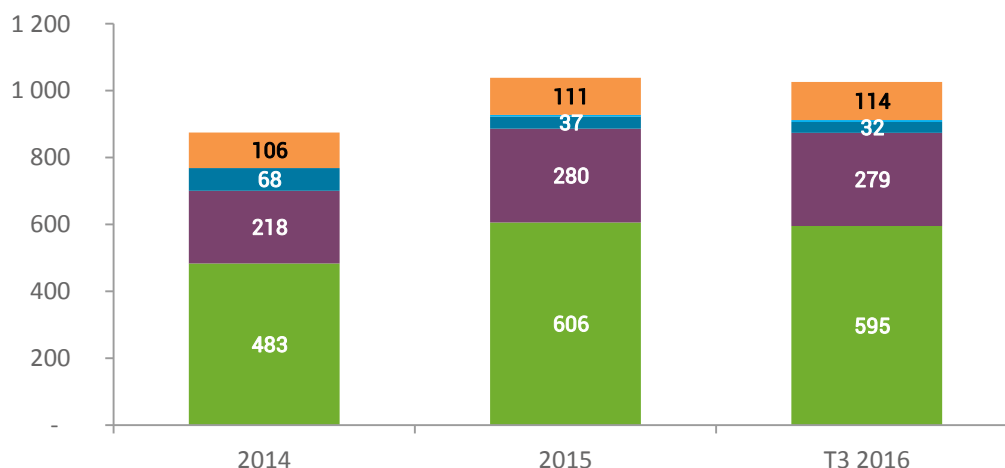
Avec 595 appellations Quali'Bois en 2016, le nombre d'installateurs d'appareils de chauffage bois énergie reconnus reste stable par rapport à l'année précédente.

Les autres qualifications (Quali'Pac, et Quali'Sol notamment) sont également très bien représentées



Evolution du nombre d'appellations Qualit'EnR en BFC depuis 2014

Unité : nombre d'appellations - Source : Qualit'EnR



L'association Qualit'EnR a été fondée début 2006 par 5 entités professionnelles nationales pour promouvoir la qualité des prestations des professionnels et la qualité d'installation des systèmes à énergie renouvelable. Elle gère ainsi les dispositifs de qualité et des règlements afférents à 5 qualifications : « Quali'Bois » (bois énergie), « Quali'Pac » (aérothermie-géothermie), « Quali'Pv » (solaire photovoltaïque), « Quali'Sol » (solaire thermique) et « Quali'Forage » (forage géothermique).

Obligations spécifiques :

- Justifier de la compétence du référent technique de l'entreprise (formation agréée ou évaluation seule),
- Signature d'une charte,
- Audit documentaire et de contrôle de réalisation.

Sources : Qualit'EnR, ADEME



Plus de 1 500 appellations QualiBat® RGE en région

Nombre d'appellations QualiBat® RGE à fin septembre 2016 <i>Source : QualiBat</i>	Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
QualiBat® RGE mention économie d'énergie	4 284	66 774	6,4%
QualiBat® RGE - qualifications EnR	94	2 377	4%
QualiBat® RGE - offre globale	4	101	4%
TOTAL	4 382	69 252	6%

4 382 appellations QualiBat® RGE recensées en région à fin septembre 2016

Dans le détail, ce sont près de 4 400 entreprises qui sont reconnues QualiBat® RGE mention économie d'énergie et de façon plus restreinte environ 100 entreprises reconnues QualiBat® RGE dans le domaine des énergies renouvelables. Les qualifications QualiBat® efficacité énergétique mention offre globale sont encore moins nombreuses en région comme en France.

A noter que la Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement bien dotée en qualifications QualiBat® RGE au regard du poids des entreprises régionales sur le territoire national.



i

Les qualifications QualiBat® RGE permettent de reconnaître les compétences des entreprises dans le domaine des énergies renouvelables (activités 81-EnR Photovoltaïque, 82-EnR Solaire, 83-EnR PAC et 84-EnR Bois) ou de l'efficacité énergétique (activité 86 ECO Artisan®, Pros de la performance énergétique®, Offre globale®).

Concernant les qualifications QualiBat® RGE EnR, ces dernières concernent les modules photovoltaïques, les chauffe-eau solaires, les installations solaires thermiques, les pompes à chaleur géothermiques et installations thermiques bois énergie. Ces qualifications reconnaissent globalement l'installation, le raccordement et la mise en service des équipements. Les entreprises sont également amenées à informer, conseiller leurs clients voire à proposer des recommandations afin d'optimiser leur fonctionnement.

Avec la qualification QualiBat RGE - Offre globale, l'entreprise étudie, préconise et réalise des travaux de rénovation, sur la base d'une évaluation thermique, dans le cadre d'une offre globale, en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des logements, qu'il s'agisse par exemple d'une maison individuelle ou d'un logement en immeuble collectif à chauffage individuel, ainsi que les petits tertiaires et les commerces.

Par ailleurs, la mention "Efficacité énergétique - travaux isolés" associée à une ou plusieurs autres qualifications QUALIBAT dans les familles fonctionnelles de travaux 2 (Structure et gros œuvre), 3 (Enveloppe extérieure), 4 (Clos-divisions-aménagements), 5 (Equipements techniques), 6 (Finitions), 7 (Isolation thermique-acoustique-frigorifique) et 9 (Offre globale) donne également accès à la reconnaissance officielle "Reconnu Garant de l'Environnement".

Obligations spécifiques :

- Formations FEEBat module 1 (Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants) et module 2 (Maîtriser les logiciels pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants) ou formations aux EnR,
- Audit documentaire et contrôle de réalisation sur chantier.

Depuis le 1^{er} septembre 2014, les particuliers souhaitant bénéficier d'aides financières pour des travaux d'économie d'énergie dans un logement ancien (éco-prêt à taux 0 - éco-PTZ) doivent avoir recours à un professionnel labellisé RGE (Reconnu garant de l'environnement). Par ailleurs, depuis 1^{er} janvier 2015, le bénéfice du crédit d'impôt développement durable (CIDD) est conditionné à la réalisation des travaux par des entreprises ou des artisans certifiés RGE.

Sources : QualiBat, ADEME



Le nombre d'ECO-Artisan® poursuit sa hausse en 2013

Evolution du nombre d'ECO Artisans® en Région <i>Source : CAPEB</i>	Juin 2014	Janvier 2015	Janvier 2016	Septembre 2016
Nombre d'ECO Artisans®	290	391	968	1 060
Évolution	-	+34,8% ▲	+147% ▲	+9,5% ▲

290 ECO Artisans® enregistrés fin 2013 en région

Après une très forte augmentation du nombre d'ECO Artisans® en 2015, la croissance se poursuit à un rythme qui reste important (+9,5% entre janvier et septembre 2016).



Un ECO Artisan® est un artisan titulaire de la qualification 8611 - Efficacité Energétique ECO Artisan qui s'engage à respecter un référentiel relatif à l'amélioration des performances énergétiques des logements (évaluation de la performance énergétique, conseil global en rénovation énergétique, réalisation de travaux dans son corps de métier et vérification de la qualité).

ECO Artisan® est une marque désormais délivrée par QUALIBAT (depuis le 1^{er} janvier 2014), organisme indépendant et tierce partie qui contrôle, en particulier sur chantier, le respect des engagements pris par l'entreprise.

Obligations spécifiques :

- Contrôle QCM : connaissances techniques générales et thermiques, maîtrise du logiciel d'évaluation thermique, capacité de conseil,
- Signature d'une charte,
- Audit documentaire et contrôle de réalisation.

Sources : CAPEB, ADEME

Le nombre de Pros de la performance énergétique® en léger retrait

Nombre de Pros de la performance énergétique® recensés à fin septembre 2016 <i>Source : FFB</i>	Bourgogne-Franche-Comté	Évolution 12 mois	France	Part Région / France
Nombre de Pros de la performance énergétique®	84	-5,6% ▼	2 747	3,1%

84 Pros de la performance énergétique® enregistrés fin 2013

Les qualifications Pros de la performance énergétique ont reculé entre septembre 2015 et septembre 2016. Les appellations attribuées en Bourgogne-Franche-Comté représentent 3,1% de l'ensemble des appellations attribuées en France.



Les Pros de la performance énergétique® est une qualification créée en 2009 délivrée à une entreprise et qui garantit le savoir-faire de l'entreprise à mettre en œuvre et/ou installer des matériaux, composants et équipements qui concourent à la performance énergétique des bâtiments ou à l'amélioration de leur efficacité dans son activité et sa connaissance des principes thermiques et énergétiques, lui permettant de préconiser des travaux dans une approche globale du bâtiment.

Les Pros de la performance énergétique® est une marque désormais délivrée par QUALIBAT (depuis le 1^{er} janvier 2014), organisme indépendant et tierce partie qui contrôle, en particulier sur chantier, le respect des engagements pris par l'entreprise.

Obligations spécifiques :

- Disposer d'une qualification métier QualiBat (ou Qualit'EnR ou Qualifelec),
- Formation FEEBat RENOVE avec suivi d'un contrôle des connaissances par QCM,
- Signature de la charte « Bâtir avec l'environnement »,
- Audit documentaire et contrôle de réalisation.

Sources : FFB, ADEME



Encore peu d'entreprises qualifiées **Qualifelec** en région

Nombre de qualifications définitives Qualifelec RGE à fin juin 2016 <i>Source : Qualifelec</i>	Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
Qualifelec RGE - installation électrique mention SPV (photovoltaïque)	12	496	2,4%
Qualifelec RGE - installation électrique mention économie d'énergie	55	1 013	5,4%
Qualifelec RGE - chauffage ventilation climatisation mention économie d'énergie	5	282	1,8%
TOTAL	72	1 791	4,0%

72 qualifications Qualifelec enregistrées à la fin du deuxième trimestre 2016.

Le territoire régional -comme national- compte un nombre important d'entreprises qualifiées Qualifelec RGE. Il s'agit très majoritairement de qualifications d'installation électrique mention économie d'énergie (55 entreprises). Au regard du comparatif avec la France, la Bourgogne-Franche-Comté est plutôt bien positionnée pour les mentions économie d'énergie des installations électriques.



Association loi 1901 fondée en 1955, QUALIFELEC est un organisme de qualification des entreprises du génie électrique et énergétique (professionnels de l'électricité, entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables). Les qualifications **Qualifelec RGE** visent en priorité les travaux de performance énergétique des logements réalisés pour les particuliers avec deux volets :

- Les travaux d'amélioration énergétique notamment : la fourniture et pose d'isolation, de menuiseries extérieures, d'installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire, de ventilation, etc., qu'ils soient réalisés de façon isolée ou, de préférence, en bouquet de travaux ou dans le cadre d'une offre globale ;
- Les travaux d'installation d'équipements utilisant une source d'énergie renouvelable : solaire photovoltaïque, solaire thermique, tous types de pompes à chaleur non réversibles, bois.

Les trois qualifications RGE proposées par Qualifelec sont installation électrique mention SPV, installation électrique mention économie d'énergie et chauffage, ventilation, climatisation mention économie d'énergie.

Obligations spécifiques :

- Formation adaptée : FEEBat module 1 (Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants) + module 2 (Maîtriser les logiciels pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants) ou module 3 (Connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies performantes d'amélioration énergétique des bâtiments) ou module 5 (Gérer les interfaces d'un chantier en résidentiel basse consommation : RT2012 – perméabilité à l'air ou Module 5.2 : Mettre en œuvre des bâtiments en résidentiel basse consommation : RT2012 – perméabilité à l'air) selon le type de travaux,
- Contrôle de connaissances pour valider les compétences,
- Audit documentaire et contrôle de réalisation.

Sources : Qualifelec, ADEME



Peu de marques NF/ NF HQE Maison rénovée

Evolution du nombre de marques RGE NF Maison rénovée et NF HQE Maison rénovée en Bourgogne-Franche-Comté <i>Source : Céquami</i>	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de marques NF Maison rénovée	444	520	604	448	448
Nombre de marques NF HQE Maison rénovée	11	15	20	40	19

448 marques NF / NF HQE Maison rénovée recensées en région fin 2015

A noter que les marques NF HQE Maison rénovée sont aussi comptabilisées dans NF Maison rénovée.



Créé en 1999, Céquami est un organisme chargé de la certification, la labellisation et la promotion de la qualité globale, environnementale et la performance énergétique pour la construction et la rénovation des maisons individuelles en France.

La marque NF Maison Rénovée RGE et son option HQE (et NF Maison Rénovée HQE RGE) reconnaissent les professionnels de la rénovation globale : même si c'est le professionnel qui demande la certification, c'est la maison qui est ensuite certifiée (attestation nominative délivrée au particulier à la fin des travaux). Le professionnel s'engage sur le résultat défini avec le client, maître d'ouvrage, résultat attesté par la certification.

Obligations spécifiques :

- Respect du référentiel de certification : organisation, services, évaluation technique de l'existant, suivi de chantier, DPE (Diagnostic Performance Energétique) après travaux,
- Audit sur site de l'organisation et des services,
- Vérifications de chantier,
- Audit documentaire et contrôle de réalisation.

Sources : Céquami, ADEME

De rares certifications RGE Certibat rénovation énergétique

Nombre de certifications RGE Certibat rénovation énergétique à fin septembre 2016 <i>Source : Certibat</i>	Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
Certifications RGE - rénovation énergétique probatoires	3	64	5%
Certifications RGE - rénovation énergétique confirmées	1	32	3%
TOTAL	4	96	4,2%

1 entreprise certifiée Certibat RGE rénovation énergétique à fin septembre 2016 en BFC et 3 entreprises en probation.

Les certifications RGE délivrées par Certibat sont encore peu présentes sur le territoire, comme sur l'ensemble du pays. La Bourgogne-Franche-Comté est néanmoins représentée à hauteur de son poids dans le secteur du Bâtiment.



CERTIBAT est un organisme certificateur créé en 2003 pour répondre aux besoins de certification par tierce partie des systèmes de management, produits et services de l'ensemble des acteurs de la filière construction. Filiale de Qualibat, CERTIBAT est le seul organisme de certification dédié au secteur de la construction.

La certification RGE Certibat rénovation énergétique garantit la capacité d'une entité à concevoir et réaliser des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment, y compris des agrandissements et extensions, dans le cadre d'une offre globale d'amélioration de la performance énergétique, ainsi que sa capacité à assurer l'accompagnement du maître d'ouvrage tout au long du projet.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les entreprises et artisans du bâtiment, appelés à réaliser en sous-traitance tout ou partie des travaux de rénovation énergétique dans le cadre d'une offre globale doivent être titulaires d'une qualification RGE.

Obligations spécifiques :

- Formation,
- Audit documentaire et contrôle de réalisation.

Sources : Certibat, ADEME



Plus de 70 bureaux d'études qualifiés OPQIBI RGE

Nombre de qualifications RGE et de bureaux d'études RGE à fin 2016 <i>Source : OPQIBI</i>	Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
AMO pour la réalisation d'installations de production d'énergie utilisant la biomasse	4	47	8,5%
Étude d'installations de production utilisant l'énergie solaire photovoltaïque	5	198	2,5%
Étude d'installations de production utilisant l'énergie solaire thermique	6	271	2,2%
Etude de la performance énergétique dans le traitement climatique du bâtiment	5	93	5,4%
Etude des ressources géothermiques	1	74	1,4%
Etude thermique réglementaire "bâtiment collectif d'habitation et/ou tertiaire"	12	341	3,5%
Etude thermique réglementaire "maison individuelle"	14	354	4,0%
Ingénierie de la performance énergétique dans le traitement climatique du bâtiment	1	70	1,4%
Ingénierie de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment	3	51	5,9%
Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie géothermique	1	71	1,4%
Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie solaire thermique	5	176	2,8%
Ingénierie des installations de production utilisant la biomasse en combustion	12	208	5,8%
Ingénierie des installations solaires utilisant l'énergie solaire photovoltaïque	4	144	2,8%
Total	73	2 098	3,5%

73 bureaux d'études sont qualifiés RGE OPQIBI en Région à fin décembre 2015

Les principales qualifications attribuées concernent les études thermiques réglementaires, les installations de production utilisant la biomasse et l'énergie solaire. La Bourgogne-Franche-Comté représente 3,5% des bureaux d'études qualifiés RGE à fin 2016.



Nombre de qualifications OPQIBI QEB (Qualité environnementale des Bâtiments) de bureaux d'études à fin 2016 <i>Source : OPQIBI</i>	Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
AMO en développement durable	5	160	3,1%
AMO en Qualité Environnementale des Opérations	4	226	1,8%
Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives)	24	912	2,6%
Développement durable en bâtiment	1	124	0,8%
Diagnostic en réutilisation-réhabilitation des ouvrages de bâtiment	2	210	1,0%
Programmation en développement durable	3	61	4,9%
TOTAL	39	1 561	2,5%

Parallèlement, 39 qualifications QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments) de bureaux d'études sont recensées en région début janvier 2014



i L'OPQIBI est l'organisme de qualification de l'ingénierie, créé en 1963 à l'initiative de la Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France (CICF), de la Fédération des Professionnels de l'Ingénierie (SYNTEC-INGÉNIERIE) et du Syndicat National des Ingénieurs et Techniciens en Aménagement (SNITA). Il délivre des certificats de qualification pour les métiers de plusieurs domaines dont le bâtiment, aux prestataires exerçant l'ingénierie à titre principal ou accessoire.
Début novembre 2013, l'OPQIBI a signé la charte « RGE études ». Cette charte définit les modalités d'obtention de la mention « RGE » (Reconnu Garant de l'Environnement) pour les signes de qualité (qualifications ou certifications) délivrés aux professionnels réalisant des prestations intellectuelles concourant à la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergie renouvelable.

Source : OPQIBI



Très peu de bureaux d'études thermiques certifiés

Nombre de bureau d'études thermiques NF RGE à fin 2016 <i>Source : Certivea</i>	Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
Nombre de bureaux d'études thermiques NF RGE	1	22	5%

1 bureau d'études thermiques NF RGE recensé à fin 2016

Le dispositif étant récent, peu de certifications sont délivrées. La région est toutefois représentée à l'échelon national.



Délivrée par Certivea, la Certification NF Etudes Thermiques RGE valorise la compétence des bureaux d'études thermiques et permet de garantir aux clients la conformité et la pertinence de l'étude mais également de les guider dans le choix de leur prestataire. Elle valide aussi bien l'organisation du bureau d'études lui-même, que la qualité des études qu'il réalise et la qualité des services associés.

Source : Certivea

Nombre de bureau d'études thermiques Neuf et Rénovation RGE à fin décembre 2016 <i>Source : I-Cert</i>	Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
Nombre de bureaux d'études thermiques Neuf et Rénovation RGE	1	31	3%

1 bureau d'études thermiques Neuf et Rénovation RGE recensé en région à fin 2016

Cette certification est encore peu présente au niveau national comme au niveau régional.



Délivrée par I.Cert, la certification BENR RGE (Bureaux d'Etudes thermiques Neuf et Rénovation) s'adresse aux bureaux d'études afin de reconnaître leur savoir-faire en conseil et en prestations d'accompagnement pour la réduction de la facture énergétique dans l'habitat neuf et existant.

Source : I.Cert

Nombre d'économistes de la construction OPQTECC RGE à fin décembre 2015 <i>Source : OPQTECC</i>	Bourgogne-Franche-Comté	France	Part Région / France
Nombre d'économistes de la construction OPQTECC RGE	4	41	9,8%

4 certificats OPQTECC RGE délivrés sur le territoire régional

La Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement bien pourvu en économistes de la construction avec près de 10% des économistes de la construction certifiés OPQTECC RGE.



Depuis 2015, les savoir-faire des économistes de la construction et des programmeurs pourront être reconnus grâce à l'obtention, sous conditions, de la qualification/certification OPQTECC RGE. Cette dernière leur permet de valoriser leurs compétences en matière de prise en compte du contexte environnemental, de la performance énergétique du bâti, des travaux et des équipements qui en découlent. Afin de répondre au mieux aux exigences RGE, l'OPQTECC a créé 3 qualifications spécifiques : management d'opérations RGE, Programmation architecturale et technique avec RG, Economiste de la construction RGE.

Source : OPQTECC

Nombre d'Experts de la Rénovation Énergétique (ERE) à fin mars 2016 <i>Source : I-Cert</i>	Bourgogne-Franche-Comté	Evolution sur un an	France	Part Région / France
Nombre d'Experts de la Rénovation Énergétique	9	-44%	142	6%

29 experts en rénovation énergétique recensés en Région mi-juin 2014

Le nombre d'experts en rénovations énergétique (ERE) progresse, même s'ils sont encore peu nombreux.



Délivrée par I.Cert, cette certification d'Expert en Rénovation Énergétique reconnaît les compétences de personnes dans l'approche globale de travaux de rénovation énergétique. Il conseille et accompagne ainsi le maître d'ouvrage dans l'approche globale de travaux de rénovation énergétique.

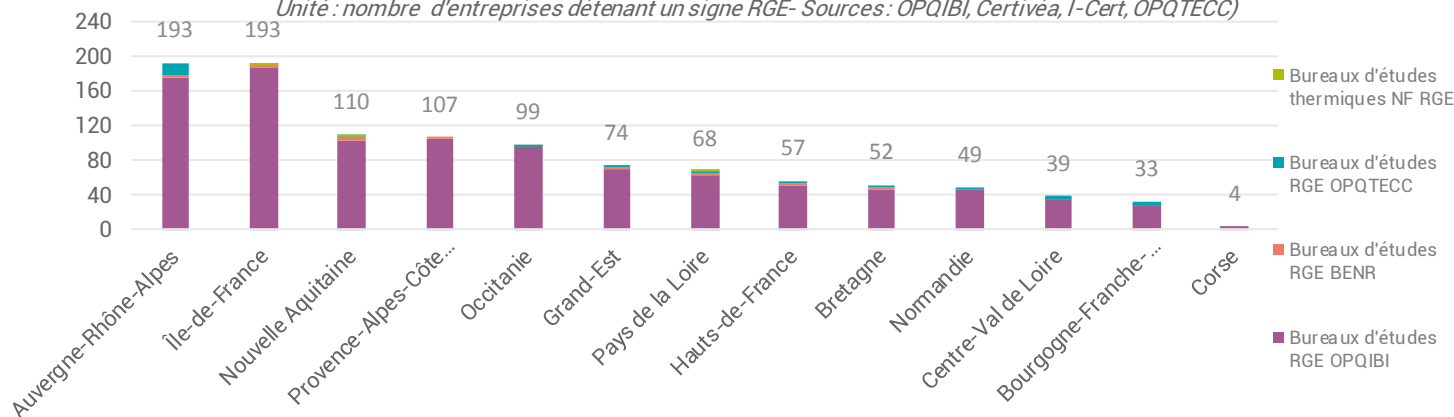
Source : I.Cert



Les bureaux d'études RGE : mise en perspective des dynamiques régionales...

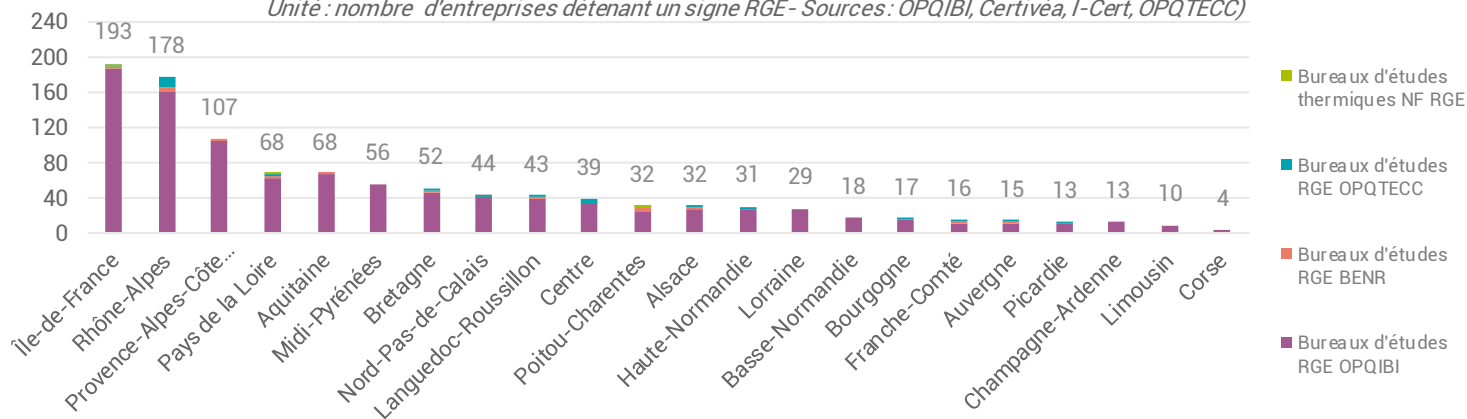
Nombre total de bureaux d'études certifiés RGE à fin décembre 2015 par région

Unité : nombre d'entreprises détenant un signe RGE - Sources : OPQIBI, Certivéa, I-Cert, OPQTECC



Nombre total de bureaux d'études certifiés RGE à fin décembre 2015 par région

Unité : nombre d'entreprises détenant un signe RGE - Sources : OPQIBI, Certivéa, I-Cert, OPQTECC



AVEC LE CONCOURS...

des partenaires de la CERC BFC :



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Franche-Comté



et des membres du GIE Réseau des CERC :



CERC Bourgogne-Franche-Comté
Centre Opérationnel : Écopole, rue A-L Vérité | 25000 BESANCON
Siège : 3, rue René Char | 21000 DIJON
tél. : 03 81 41 16 18

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite, selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L.122-4) et constitue une contre-façon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. L.122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L.122-10 à L.122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

